

EspaceSuisse

Verband für Raumplanung
Association pour l'aménagement du territoire
Associazione per la pianificazione del territorio
Associazium per la planisaziun dal territori

Développement du territoire suisse



■ Développement du territoire suisse 2018

Agglomérations	5
Agriculture	5
Changement climatique et dangers naturels	6
Communication	9
Constructions hors de la zone à bâtir	10
Développement de l'urbanisation	10
Développement durable	13
Droit de la construction et de l'aménagement du territoire	15
Énergie	18
Environnement, nature et paysage	20
Espaces fonctionnels	22
Espaces ruraux	24
Forêt	25
Marché immobilier, construction de logements	25
Mobilité et transports	28
Observation du territoire	33
Patrimoine et monuments historiques	33
Planification cantonale	36
Planification fédérale	40
Protection contre le bruit	42
Protection du sol	44
Résidences secondaires	46
Personnel	48

Impressum

Édition

EspaceSuisse
Verband für Raumplanung
Association pour l'aménagement du territoire
Associazione per la pianificazione del territorio
Associazioni per la pianificazione dal territori
Sulgenrain 20
CH-3007 Berne
Tél. +41 31 380 76 76
www.espacesuisse.ch

Rédaction/Auteurs

Lukas Bühlmann, directeur
Annemarie Straumann, responsable Communication & Marketing

Participation rédactionnelle

Rémy Rieder, David Steiner, Felix Wyss

Traduction

Léo Biétry
Anne Huber
Yves Rosset
Magali Züblin

Relecture

Mario Giacchetta

Photos

EspaceSuisse

Retouche d'images

Felix Wyss

Mise en page

Ludwig Zeller

Téléchargement en format PDF

www.espacesuisse.ch/fr/association/rapport-dactivite

©EspaceSuisse

La reproduction des textes et des illustrations est autorisée moyennant indication de la source.

Photo de couverture

La Brunnenplatz à Huttwil BE est un lieu très animé lors de la foire annuelle. Elle est inscrite à l'Inventaire fédéral des sites construits d'importance nationale à protéger ISOS (objectif de protection A). En dehors des jours de marché, la place sert de parking.
Photo: A. Straumann, EspaceSuisse

■ Agglomérations

Des fonds pour les routes nationales et les agglomérations

La Confédération a décidé de supprimer les goulets d'étranglement les plus critiques du réseau de routes nationales. Elle entend développer ce dernier en investissant 13,5 milliards de francs d'ici à 2030. Ces moyens financiers proviennent du Fonds pour les routes nationales et le trafic d'agglomération (FORTA).

Parallèlement au développement des routes nationales, la Confédération a également décidé de cofinancer la troisième génération des projets d'agglomération. Un budget de 1,34 milliard de francs a été alloué à cette troisième étape, dénommée «Programme en faveur du trafic d'agglomération» (PTA). Cette somme doit servir à soutenir 32 agglomérations. En contrepartie, les projets bénéficiaires sont tenus de répondre à cinq critères. Ils doivent améliorer la qualité des transports, en accroître la sécurité, promouvoir le développement de l'urbanisation vers l'intérieur du milieu bâti et réduire la charge environnementale et la consommation de ressources. Enfin, les projets doivent être prêts à être réalisés et financés dans les quatre ans.

Parmi les plus grands projets d'agglomération que la Confédération entend soutenir figurent la deuxième étape du Limmatbahn (ZH/AG), une nouvelle étape du métro de Lausanne, un paquet de projets en faveur de la mobilité piétonne et cycliste dans l'agglomération de Saint-Gall / lac de Constance ainsi que le prolongement de la ligne de tram 9 jusqu'à Kleinwabern, dans l'agglomération bernoise.

Le Conseil national et le Conseil des États prendront une décision définitive sur l'enveloppe totale de **14,8 milliards de francs** en 2019.

Le PTA est un pilier de la politique de la Confédération dans le domaine des agglomérations, tel que le définit le Projet de territoire Suisse de 2012. Il prévoit une planification coordonnée du milieu bâti, du paysage et du trafic.

www.projetsdagglomeration.ch

Parts modales et planification clairvoyante: parution de deux publications

En 2018, l'Office fédéral du développement territorial (ARE) a publié deux brochures mettant en lumière le trafic dans les agglomérations ainsi que le ratio coûts-bénéfices des projets d'agglomération.

La brochure «Transport et urbanisation dans les agglomérations: planifier l'avenir avec clairvoyance» expose la nature des projets d'agglomération et livre des faits et des chiffres sur les projets réalisés et planifiés.

L'étude «Parts modales dans les agglomérations, résultats 2015» porte quant à elle sur la composition du trafic dans l'agglomération et détaille les parts des transports en commun, de la mobilité douce et du trafic motorisé individuel dans l'ensemble du trafic.

www.projetsdagglomeration.ch > Documents > «Parts modales dans les agglomérations, résultats 2015»

www.projetsdagglomeration.ch > Documents > Brochure «Transport et urbanisation dans les agglomérations»

Étude sur les espaces ouverts dans les communes d'agglomération

Dans le cadre d'un projet de recherche du Fonds national suisse, la Haute école de travail social de Lucerne (HSLU) et la Haute école technique de Rapperswil (HSR) ont étudié les qualités des espaces ouverts dans les communes d'agglomération.

Les résultats sont publiés dans le guide intitulé «Les espaces ouverts dans les agglomérations». L'analyse a porté sur les deux communes de Schlieren ZH et de Rapperswil SG. Les chercheurs exposent les qualités identifiées et élaborent huit recommandations d'actions précises.

www.are.admin.ch > Villes et agglomérations > Thèmes spécifiques > Espaces ouverts dans les agglomérations > Guide «Les espaces ouverts dans les agglomérations»

■ Agriculture

Politique agricole à partir de 2022: début de la procédure de consultation

Le Conseil fédéral entend améliorer les conditions générales en termes de marché, d'exploitation et d'environnement dans la Politique agricole à partir de 2022. Fin 2018, il a ouvert une consultation pour la «PA22+». Il souhaite que l'agriculture bénéficie d'un soutien financier du même ordre qu'aujourd'hui à partir de 2022. Les agriculteurs devraient donc recevoir près de 13,9 milliards de francs jusqu'en 2025. En revanche, il n'a pas intégré le thème délicat de «l'interconnexion transfrontalière des marchés» à la PA22+, qu'il entend aborder séparément par de nouveaux accords commerciaux.

Les agriculteurs doivent devenir plus entrepreneuriaux et écologiques. Des réformes du système de paiements directs sont notamment prévues afin d'y parvenir. Dans le rapport «Consultation relative à la Politique agricole à partir de 2022», le Conseil fédéral décrit en détail les adaptations envisagées en la matière. Il veut également récompenser les paysans qui utilisent moins de pesticides et d'antibiotiques et intégrer ainsi les revendications de l'initiative «Pour une eau potable propre» à la PA22+.

Le Conseil fédéral veut en outre intensifier ses efforts pour réaliser les objectifs environnementaux qu'il s'était fixé en 2008 et qui ne sont toujours pas atteints. Il souhaite encourager les exploitations qui adaptent leurs prairies, vergers d'arbres haute-tige, haies, etc. à leur emplacement au moyen d'un concept global et soutenir les stratégies régionales en faveur d'une agriculture géospécifiée.

L'Union suisse des paysans (USP) a jugé que cette réforme allait trop vite. Elle critique également le fait que la PA22+ n'allège pas la charge administrative pesant sur les agriculteurs. Le laboratoire d'idées alternatif Vision Landwirtschaft regrette pour sa part le maintien du versement de contributions qui ne sont pas liées à des prestations (p. ex. les contributions par hectare). Ces «contributions à la sécurité de l'approvisionnement» seraient l'une des raisons pour lesquelles la Confédération n'atteint pas ses objectifs environnementaux, notamment en matière de biodiversité.

www.blw.admin.ch > Politique > Politique agricole > PA22+

Échec des initiatives pour la souveraineté alimentaire et pour des aliments équitables

Le 23 septembre 2018, le peuple s'est prononcé sur deux initiatives populaires portant sur l'agriculture. Toutes deux ont été rejetées. 68,4 pour cent des votants se sont prononcés contre l'initiative «Pour la souveraineté alimentaire». Le projet a par ailleurs échoué à la majorité des cantons: seuls quatre d'entre eux (tous romands) se sont prononcés en faveur de l'initiative lancée par le syndicat paysan Uniterre, qui demandait une agriculture basée sur la petite paysannerie, locale et sans génie génétique, et qui devait ancrer le principe protecteur du prélèvement de taxes douanières sur la marchandise importée et produite de manière non durable. Ses opposants ont brandi avec succès la menace d'une hausse des prix des denrées alimentaires, laissant entrevoir des majorations jusqu'à 50 pour cent.

L'initiative «Pour des denrées alimentaires saines et produites dans des conditions équitables et écologiques» a connu le même sort, avec un rejet clair par 61,3 pour cent des voix.

À travers elle, les Verts voulaient obliger la Confédération à accroître l'offre de denrées produites dans le respect de l'environnement, des animaux et des conditions sociales. Ces principes auraient aussi dû s'appliquer aux produits importés.

www.admin.ch > rechercher «Initiative populaire du 23 septembre 2018»

Moins d'exploitation agricoles, plus de fermes biologiques

La «mort des exploitations agricoles» se poursuit. La Suisse n'en comptait plus que 51'620 en 2017, soit 643 de moins qu'en 2016 (-1,2%). 153'900 personnes (presque autant que l'année précédente) s'employaient à travailler une surface agricole utile de 1,05 million d'hectares (comme en 2016 également). Une majeure partie des exploitations (43'600) élève encore du bétail. La part des vaches laitières est cependant en recul (-1%, 26'535), en raison d'une rentabilité en baisse. La culture biologique poursuit en revanche sa croissance. En 2017, les exploitations travaillant sur ce modèle étaient déjà 6'638 (+5%).

Par comparaison, la Suisse comptait encore 70'537 exploitations agricoles en 2000, occupant 204'000 personnes.

Le regroupement des surfaces a pour effet d'accroître la taille des fermes. En moyenne, celles-ci s'étendent sur 20,6 hectares (2017). Le nombre des exploitations de grande taille (plus de 30 ha) a progressé (+1%).

Après la stagnation des effectifs de volaille en 2016, le nombre de poulets à l'engraissement a regagné du terrain en 2017 (+4% à 7,15 millions). Ces dernières années, le succès de la viande de poulet avait entraîné la construction de nombreuses nouvelles halles d'engraissement.

www.bfs.admin.ch > Trouver des statistiques > Agriculture et sylviculture
www.rapportagricole.ch > Exploitation

■ Changement climatique et dangers naturels

Les «Scénarios climatiques CH2018» décrivent les conséquences du changement climatique pour les grandes régions du pays

Si aucune mesure de protection du climat n'est prise, il pourrait faire, dans le pire des cas, en moyenne jusqu'à 5,4 °C plus chaud en Suisse d'ici à 2085. Des étés secs, de fortes précipitations, plus de journées tropicales et des hivers peu enneigés sont les conséquences prévisibles d'un changement climatique effréné. C'est ce que montrent les nouveaux scénarios climatiques pour la Suisse présentés en novembre 2018 par des chercheurs de MétéoSuisse et de l'EPFZ. Ces scénarios indiquent à quels changements les différentes régions du pays devront se préparer avec ou sans mesures de protection du climat. Les «Scénarios climatiques CH2018» du National Centre for Climate Services (NCCS) constituent une base essentielle de la stratégie d'adaptation au changement climatique en Suisse établie par le Conseil fédéral.

Avec un climat plus chaud et des précipitations plus violentes, il faut aussi s'attendre à de «nouveaux» dangers naturels, par exemple à davantage de ruissellement de surface (voir ci-après). Pour faire face au changement climatique et s'adapter à ses conséquences, la Suisse a notamment établi des cartes des dangers naturels. Un portail des dangers naturels a été mis en place à l'intention de la population.

www.nccs.admin.ch > Le NCCS > Thèmes prioritaires et autres activités > Scénarios climatiques CH2018

www.dangers-naturels.ch

Le Conseil national coule la loi sur le CO₂

La Suisse s'est engagée à mettre en œuvre l'Accord de Paris sur le climat (2015), qui vise à contenir l'élévation de la température mondiale moyenne en dessous de 2 °C. Pour atteindre cet objectif de deux degrés, la Confédération mise sur la révision totale de la loi sur le CO₂ et sur un recours accru aux énergies renouvelables.

Tandis que les écoliers, apprentis et étudiants qui participaient à la «grève pour le climat» dans diverses villes du pays exigeaient du monde politique des actions plutôt que des discours, le Conseil national a rejeté en décembre 2018 le projet de renfor-



La carte de l'aléa ruissellement recense les surfaces où le ruissellement pourrait provoquer d'importants dégâts en Suisse. Les habitants du quartier de la Matte, à Berne, sont prévenus des risques d'inondations de l'Aar. Photo: H. Haag, EspaceSuisse

cement de la loi sur le CO₂. Pour les parlementaires roses-verts, le projet n'était pas assez ambitieux, alors que les partis de droite s'y opposent dans son ensemble. En 2019, le Conseil des États aura l'occasion de formuler une nouvelle proposition. Si la Chambre haute refuse à son tour le projet de loi sur le CO₂, la mise en œuvre de l'Accord de Paris en Suisse échouera.

En été 2017, le Parlement avait déjà rejeté le projet concernant le système incitatif en matière climatique et énergétique (SICE), le deuxième train de mesures destiné à mettre en œuvre la stratégie énergétique, et n'avait pas proposé de solution de remplacement.

www.bafu.admin.ch > Thèmes > Climat > Informations pour spécialistes > Adaptation aux changements climatiques

www.parlement.ch > rechercher «17.071»

PLANAT actualise sa stratégie face aux dangers naturels

La Plate-forme nationale «Dangers naturels» (PLANAT) a actualisé sa stratégie face aux dangers naturels. Intitulée «Gestion des risques liés aux dangers naturels», la stratégie 2018 tient compte du contexte actuel, caractérisé notamment par une recrudescence des événements météorologiques extrêmes et par une utilisation toujours plus dense de notre milieu de vie. Elle succède à la stratégie de 2004 intitulée «Sécurité contre les dangers naturels».

La PLANAT est une commission extraparlamentaire qui conseille le Conseil fédéral.

La stratégie actualisée est en harmonie avec d'autres stratégies nationales et internationales telles que la «Stratégie pour le développement durable 2016-2019» de l'Office fédéral du développement territorial (ARE), l'«Adaptation aux changements climatiques en Suisse 2012/2014» de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) ou encore le «Cadre d'action de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030» de l'ONU.

www.planat.ch

Élaboration d'une carte de l'aléa ruissellement

Une nouvelle «carte de l'aléa ruissellement» recense les surfaces où le ruissellement pourrait provoquer d'importants dégâts en Suisse. On parle de ruissellement lorsque de grandes quantités de pluie tombent en un court laps de temps et que l'eau ne peut plus s'infiltrer dans le sol ou être évacuée par les canalisations, les ruisseaux et les rivières et qu'elle coule dans les prés, les jardins et les rues, inondant les caves et les garages.

En juillet 2018, l'Office fédéral de l'environnement (OFEV), en collaboration avec l'Association Suisse d'Assurances (ASA) et l'Association des établissements cantonaux d'assurance (AECA) a publié une carte nationale de l'aléa ruissellement. Disponible sur Internet, cette carte fournit aux urbanistes, aux propriétaires d'immeubles et de biens-fonds et aux architectes une base qui

les aide à mieux identifier les dangers et évaluer les risques. La carte s'appuie sur une modélisation réalisée à l'aide de données numériques du sol, mais des tests ont montré que ce modèle représente bien les conditions réelles.

La Suisse a déjà publié plusieurs cartes sur d'autres dangers naturels tels que les avalanches, les crues, les processus de chute, les séismes, etc. Ces cartes sont disponibles sur les géoportails des cantons et de la Confédération.

www.map.geo.admin.ch > Géocatalogue > Nature et environnement > Dangers naturels > Carte de l'aléa ruissellement

www.bafu.admin.ch > Thèmes > Dangers naturels

Le Conseil fédéral approuve le rapport sur l'espace réservé aux eaux

Depuis 2011, les cantons sont tenus par la loi de délimiter un espace réservé aux eaux pour contribuer à la protection contre les crues ainsi qu'à la conservation de la biodiversité. En 2018, le Conseil fédéral a approuvé un rapport qui résume l'historique de cette question et parvient à la conclusion que les cantons ont une marge de manœuvre suffisante pour tenir compte des spécificités locales.

La délimitation d'espaces réservés aux eaux suffisamment grands constitue un défi considérable pour les cantons. Pour cette raison, le Conseil fédéral a accru leur marge de manœuvre en modifiant l'ordonnance sur la protection des eaux en 2016 et en 2017.

Le rapport intitulé «Délimitation et utilisation moins schématiques des espaces réservés aux eaux» a été élaboré en réponse au postulat 12.3142, déposé par le conseiller national Karl Vogler (PDC, OW).

www.bafu.admin.ch > Communiqué du 01.06.2018

Un milliard de francs demandés pour la correction du Rhône

La 3^e correction du Rhône constitue le plus grand projet de protection contre les crues en Suisse. Portant sur une longueur de 162 kilomètres dans les cantons du Valais et de Vaud, il vise à accroître la sécurité pour quelque 100'000 personnes et à mieux protéger des biens matériels dont la valeur totale est évaluée à 10 milliards de francs. Ce projet s'étendra sur plusieurs décennies.

Il s'agit maintenant de passer à la seconde étape de réalisation, que la Confédération veut soutenir avec un montant de plus d'un milliard de francs. Les cantons du Valais et de Vaud, qui sont

Délimiter un espace réservé aux eaux donne du fil à retordre aux cantons. En plus de protéger contre les crues, ces mesures profitent à la biodiversité. Le canton a élargi la «Giesse» près de Berne dans le cadre du programme de protection durable contre les crues de l'Aar entre Thoune et Berne. Photo: F. Wyss, EspaceSuisse



les maîtres d'ouvrage du projet, estiment que les coûts totaux de la 3e correction du Rhône pourraient s'élever à 3,6 milliards de francs. En 2018, la Confédération a demandé 1'022 millions de francs au Parlement pour le projet pour la période de 2020 à 2039. Les Chambres examineront la demande de crédit en 2019. Le projet a démarré en 2009, avec la mise en œuvre de mesures particulièrement urgentes. À Viège, les digues de protection contre les crues ont été renforcées sur un tronçon de 8 kilomètres aux emplacements se trouvant à proximité des habitations ainsi que des installations industrielles et artisanales.

www.bafu.admin.ch > Thèmes > Dangers naturels > Dossiers > Protection contre les crues: projets d'envergure

■ Communication

Le développement vers l'intérieur sur le web: www.densipedia.ch

En juillet 2018, EspaceSuisse a mis en ligne le nouveau site web «www.densipedia.ch». Son but: ouvrir à de larges groupes de la population les enjeux du développement de l'urbanisation à l'intérieur du milieu bâti et en faire comprendre l'urgence. densipedia.ch est la première plateforme de Suisse exclusivement dédiée au développement vers l'intérieur et à la densification. Les «bons exemples» de développement urbain dans des communes du pays en constituent la pièce maîtresse. Les communes peuvent être recherchées sur une carte de la Suisse. Les projets sont décrits au moyen d'illustrations et de textes. Les responsables communaux et les professionnels de l'aménagement racontent l'histoire de «leur» projet de développement vers l'intérieur et présentent le contexte et la planification adoptée.

Le site comporte également une rubrique «Connaissances & outils», qui offre des explications sur les termes spécialisés et les processus du développement vers l'intérieur (pourquoi, où et comment développer vers l'intérieur?) et un blog d'experts, qui sera assidûment alimenté en 2019. Le site est conçu et géré par EspaceSuisse. Il fait partie du programme «Impulsion Développer vers l'intérieur» (> Rapport d'activité EspaceSuisse p. 67).

www.densipedia.ch

www.espacesuisse.ch > Publications > Inforum 3/2018, p.18 s.

La revue «Plan» est désormais numérisée

La revue «Plan» fut entre 1944 et 1983 ce que sont aujourd'hui «Inforum» et «Territoire & Environnement», les deux publications spécialisées de l'association pour l'aménagement du territoire EspaceSuisse (anciennement VLP-ASPAN). Paraissant à un rythme bimestriel, la revue «Plan» voulait faire mieux connaître l'aménagement du territoire aux autorités, aux organisations, aux spécialistes et aux amateurs intéressés. Elle constitue aujourd'hui une source précieuse et riche pour la recherche sur l'histoire de l'aménagement du territoire en Suisse.

À l'occasion du 75^e anniversaire de l'association, EspaceSuisse a fait numériser la revue en 2018, avec le généreux soutien de l'EPFZ. Les numéros complets ou des articles choisis peuvent désormais être consultés et téléchargés au format PDF sur le site de l'EPFZ www.e-periodica.ch. Des recherches par mot-clé dans les numéros sont également possibles.

www.e-periodica.ch > rechercher «Plan: Zeitschrift für Planen, Energie, Kommunalwesen und Umwelttechnik»

«Le Monde de Vali»: un livre pour enfants explique l'aménagement du territoire en Valais

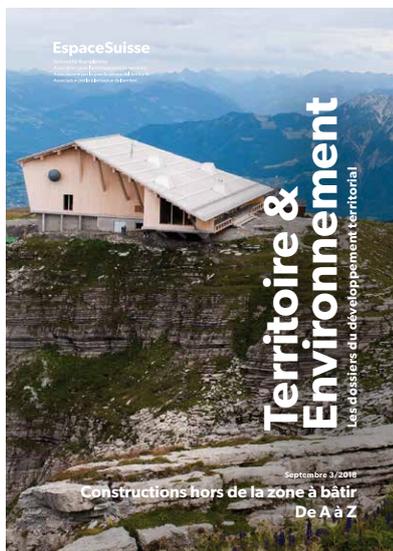
Le canton du Valais a lancé en 2010 le projet «Développement territorial 2020», qui fut aussi l'occasion d'élaborer un nouveau concept cantonal de développement territorial. Afin de sensibiliser davantage le public, le canton a fait réaliser un livre pour enfants intitulé «Le Monde de Vali», dans lequel la petite Vali et son copain Luc partent à la découverte du Valais. Le livre richement illustré explique le concept cantonal de développement territorial dans une langue facile à comprendre. Il contient aussi une carte qui présente le concept cantonal de manière simplifiée. Les enfants qui le souhaitent peuvent aussi visionner des vidéos avec leur smartphone en scannant la figure de Luc. À la télévision suisse, Damian Jerjen, chef du Service du développement territorial du Valais, explique ainsi le but visé par la publication: «Quiconque veut faire comprendre quelque chose d'aussi compliqué que l'aménagement du territoire doit être capable de l'expliquer aux enfants.» Le livre a pu compter notamment sur le soutien financier d'EspaceSuisse Section romande. Il est paru en 2018 aux Éditions Rotten.

www.rottenverlag.ch

«Zeitspur.ch»: un voyage dans le temps et l'espace

La société LerNetz AG a développé un support didactique basé sur Internet qui traite du territoire et du paysage. Destiné aux écoles secondaires, le site «Zeitspur.ch» (La trace du temps) emmène les écolières et les écoliers dans un voyage audiovisuel interactif à travers 150 ans d'histoire du développement territorial. Il leur montre que la planification et l'aménagement ne sont pas seulement une activité abstraite consistant à élaborer des plans, mais qu'ils ont une influence réelle sur la vie quotidienne de la population. Des cartes détaillées, une galerie d'images historiques et des témoignages d'habitants exerçant diverses professions permettent aux élèves de découvrir le développement de la commune bernoise de Bümpliz, du village rural d'autrefois au quartier urbain d'aujourd'hui.

www.zeitspur.ch > La trace du temps: un voyage à travers une agglomération



Le lexique «Constructions hors de la zone à bâtir - De A à Z» permet aux personnes concernées par un projet concret de se faire rapidement une première idée de ce qui peut, ou non, être approuvé.

tique de la LAT, paru en 2017, qui aborde le sujet article de loi par article de loi. La forme du lexique permet aux personnes concernées par un projet concret de se faire rapidement une première idée de ce qui peut, ou non, être approuvé.

L'édition précédente datait de 2013. Depuis, plusieurs dispositions nouvelles avaient été introduites dans la législation. Ainsi divers assouplissements avaient-ils été consentis dans les domaines de la détention de chevaux et des installations solaires en zone agricole. Quant à la jurisprudence, elle avait, elle aussi, connu certaines évolutions.

La nouvelle édition du lexique était le premier numéro de Territoire & Environnement à paraître dans la nouvelle maquette riche-ment illustrée élaborée sous le nom d'EspaceSuisse.

www.espacesuisse.ch > Publications > Territoire & Environnement

■ Constructions hors de la zone à bâtir

La construction hors zone à bâtir, principal objet de la LAT 2

Les actuelles dispositions relatives aux constructions hors de la zone à bâtir sont complexes et touffues. Depuis l'entrée en vigueur de la LAT en 1980, de nombreuses dispositions dérogatoires y ont été introduites, et le catalogue des constructions et installations réputées conformes à l'affectation de la zone agricole s'est lui aussi étendu. En outre, plusieurs initiatives cantonales et initiatives et motions parlementaires en cours de traitement demandent que de nouvelles exceptions soient prévues dans la loi.

Le Conseil fédéral a tenté à plusieurs reprises de refondre la réglementation en la matière – mais sans succès. En 2008, le projet de nouvelle loi sur le développement territorial avait été rejeté en consultation, de même que l'a été, en 2014, la première tentative de remanier ladite réglementation dans le cadre de la deuxième étape de la révision de la LAT. Le Conseil fédéral a tiré les conséquences de ces échecs et transmis au Parlement, en octobre 2018, un projet de révision au contenu très resserré (LAT 2). Pour plus de détails à ce sujet > chap. Droit de la construction et de l'aménagement du territoire.

www.espacesuisse.ch > Aménagement du territoire > Constructions hors zone à bâtir

Constructions hors de la zone à bâtir de A à Z

En septembre 2018, EspaceSuisse a publié, dans la série Territoire & Environnement, la quatrième édition remaniée de son lexique des constructions hors de la zone à bâtir. Comme son titre le suggère, cette publication de référence présente les multiples facettes de la problématique à travers des entrées alphabétiques allant d'«Activité accessoire non agricole» à «Zone agricole spéciale» – à la différence du deuxième volume du Commentaire pra-

■ Développement de l'urbanisation

L'initiative contre le mitage occupe le Conseil fédéral et le Parlement

À la fin de l'année 2017, le Conseil fédéral avait recommandé au Parlement de rejeter l'initiative contre le mitage du territoire des Jeunes Verts. En 2018, le Conseil des États (mars) et le Conseil national (juin) lui ont emboîté le pas à l'issue de leurs délibérations: l'une comme l'autre, les deux Chambres ont recommandé le rejet de ce texte.

EspaceSuisse avait également prôné le «non» à l'initiative. Tout en saluant la revendication en faveur du développement durable du milieu bâti, notre association attirait l'attention sur les faiblesses du projet. L'objectif visé – mieux protéger les terres agricoles et réduire le mitage du territoire – était certes louable, mais l'approche choisie s'avérait inappropriée. Il est en effet plus judicieux d'appliquer de manière cohérente la LAT 1 actuelle et de veiller à définir des règles efficaces pour endiguer les constructions hors des zones à bâtir dans la révision à venir (LAT 2).

Les auteurs de l'initiative demandaient que la surface des zones à bâtir soit gelée à l'état actuel. Parallèlement, ils exigeaient – à juste titre – d'encourager un développement de qualité vers l'intérieur. Ils voulaient en outre que seules les constructions et installations destinées à l'agriculture dépendante du sol soient autorisées hors de la zone à bâtir, moyennant des exceptions.

Le 10 février 2019, le peuple suisse a clairement rejeté l'initiative.

Un dossier est disponible sur le site Internet de l'Office fédéral de l'aménagement du territoire (ARE).

www.are.admin.ch > Développement et aménagement du territoire > Droit de l'aménagement du territoire > Initiative contre le mitage

www.parlement.ch > Travail parlementaire > Recherche Curia Vista > Objet 17.063

www.espacesuisse.ch > Aménagement du territoire > Bases légales > Révision LAT

www.densipedia.ch > Bons exemples

La Confédération publie «Quand la ville surchauffe»

Au cours des 150 dernières années, la température moyenne a augmenté de 2 °C en Suisse. D'après les «Scénarios climatiques CH2018» du National Centre for Climate Services (NCCS), la température va encore grimper d'au moins 2 à 5 °C d'ici à la fin du siècle (voir chap. Changement climatique).

En 2018, l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) a décrit dans sa publication «Quand la ville surchauffe» comment les centres urbains pouvaient s'armer pour affronter le réchauffement climatique. Les villes sont en effet particulièrement touchées par la canicule, en raison de l'effet d'îlot de chaleur.

L'OFEV conseille aux villes de se poser trois questions fondamentales: une analyse (climatique) est-elle nécessaire? Une stratégie est-elle nécessaire? Ou faut-il directement prendre des mesures?

Le rapport fournit des informations, des conseils et des exemples pour répondre à ces trois questions. Il contient en outre 18 mesures pour aider les villes à lutter contre l'effet d'îlot de chaleur.

Les espaces verts constituent un point important: la végétation évapore l'eau et les arbres donnent de l'ombre, deux facteurs qui contribuent à rafraîchir le milieu urbain en été. Les «villes-éponges» permettent par ailleurs d'assurer un arrosage supplémentaire. En se dotant de citernes souterraines pour stocker l'eau de pluie, elles peuvent alors puiser dans ces réserves pour arroser leurs espaces verts en été.

De telles mesures de protection climatique peuvent aisément être réalisées lors des densifications a posteriori. En effet, il n'y a aucune contradiction entre densification et protection du climat.

www.bafu.admin.ch > Thèmes > Climat > Publications et études > Quand la ville surchauffe

www.nccs.admin.ch > Changement climatique et impacts > Scénarios climatiques suisses

Étude de l'OFS: la proximité avec les services de la vie courante accroît la qualité de vie

L'Office fédéral de la statistique (OFS) a calculé la distance moyenne séparant la population de 30 services de la vie courante, comme les offices postaux, banques, magasins, restaurants, cafés ou stations-service, de même que des organismes publics tels que musées, institutions de formation, hôpitaux ou services administratifs. Basés sur les données de 2015, les résultats ont été publiés dans le rapport «Distances d'accès aux services de la vie courante, en 2015».

Ce document montre que les distances moyennes aux services de la vie courante sont en principe plus courtes dans les villes qu'en milieu rural et que plus de 80 pour cent de la population réside à 500 mètres au plus d'un arrêt de transports publics.

Il ressort clairement de l'analyse que l'approvisionnement de base en biens et services de la vie courante joue un rôle décisif dans la qualité de vie et l'attractivité d'un lieu. Avec l'essor des services en ligne, la proximité physique aux magasins et aux services de la vie courante perd toutefois de sa pertinence. Elle reste ce-

pendant importante pour les personnes à mobilité réduite (p. ex. les personnes âgées).

www.bfs.admin.ch > Trouver des statistiques > Catalogues et banques de données > Publications > Distances d'accès aux services de la vie courante, en 2015

La SIA publie une ligne directrice «planifications test»

La Société suisse des ingénieurs et des architectes (SIA) a publié en 2018 une nouvelle ligne directrice relative aux planifications test. Celle-ci fait partie de la norme SIA 143 et porte le numéro 142i-604f.

Le document propose une définition de la notion de planification test, décrit cet instrument, présente le déroulement typique de la procédure et émet des recommandations. Il s'adresse aux maîtres d'ouvrage, aux autorités, aux planificateurs et aux aménagistes.

La planification test est un instrument de planification informel qui s'applique lorsque la phase initiale d'un projet soulève de nombreuses questions complexes.

www.sia.ch > Services > Concours > Lignes directrices

L'EPFZ explique la «planification test» dans un film didactique en trois parties

Dans le cadre du programme de Master en aménagement du territoire de l'EPFZ, un film didactique en trois parties a été réalisé afin d'expliquer la méthode de la planification test. Cette dernière est assimilée à un «processus d'apprentissage commun dont l'issue est ouverte».

Ce film présente l'avantage de donner la parole à différents acteurs du processus. En faisant état du contexte, des doutes et des réticences, des difficultés et des succès, il rend visible le processus de planification. Les autorités communales ou les propriétaires fonciers peuvent ainsi se faire une idée précise des conditions requises pour une planification test et des bénéfices qu'ils peuvent en tirer.

Les trois épisodes du film présentent le site Attisholz dans le canton de Soleure. Cette ancienne zone industrielle passe pour un bon exemple de la manière dont une planification test peut permettre de trouver la meilleure solution de réaffectation. Le canton a pris l'initiative, effectué le travail en amont et réuni les acteurs impliqués.

Les films sont disponibles sur le site Internet du Master d'aménagement du territoire. Une version synchronisée en anglais sera également disponible en 2019.

www.masraumplanung.ethz.ch > Forschung > Lehrfilme

Modèle virtuel du territoire suisse avec bâtiments en 3D disponible en ligne

L'Office fédéral de topographie swisstopo a modélisé en 3D et de manière détaillée tous les bâtiments du territoire de la Suisse et de la Principauté de Liechtenstein. Ce modèle peut être découvert et survolé virtuellement sur map.geo.admin.ch. Pour en profiter, il est toutefois nécessaire de disposer d'un navigateur Internet actualisé et d'une connexion en ligne performante.

Selon swisstopo, les bâtiments en trois dimensions sont une base importante pour divers projets. L'application interactive www.toitsolaire.ch de l'Office fédéral de l'énergie (OFEN) est un exemple d'utilisation de ce modèle. Grâce à lui, chaque bien immobilier en Suisse peut être évalué sous l'angle de son adéquation avec la production d'énergie solaire. Les autorités, entreprises et spécialistes peuvent également utiliser ces données.

www.toitsolaire.ch

www.swisstopo.admin.ch > Cartes et données en ligne > Consulter en ligne des cartes et des géodonnées de swisstopo > Visualiseur 3D

L'urbanisation vers l'intérieur est en bonne voie, mais passe par la qualité

Sur mandat de l'Union des villes suisses, le bureau de conseil Wüest Partner a cherché à savoir dans quelle mesure les villes et les agglomérations mettaient en œuvre le développement vers l'intérieur.

Les auteurs de l'étude «Urbanisation vers l'intérieur dans les villes» parviennent à la conclusion que les communes s'engagent dans cette démarche avec un succès évident. La surface absolue occupée par des bâtiments a pourtant continué d'augmenter en Suisse de 2012 à 2017. Comparée à la statistique de la superficie de 2004 à 2009, la surface bâtie moyenne par habitant a toutefois reculé pour la première fois durant la période de 2013 à 2018. Les auteurs de l'étude attribuent un important potentiel de densification aux grandes villes, aux villes de taille moyenne ainsi qu'aux agglomérations.

Malgré le large consensus sur la nécessité de développer le milieu bâti vers l'intérieur, les projets de densification concrets font régulièrement face à l'opposition des voisins et des riverains. Des résistances qui s'expliquent, selon les auteurs de l'étude, par le phénomène «NIMBY» («not in my backyard!») et par le morcellement des propriétés.

Les chercheurs recommandent donc aux villes et aux communes d'améliorer la qualité du développement vers l'intérieur. Les autorités doivent prendre les devants et piloter activement l'urbanisation. Par ailleurs, elles doivent veiller à densifier le milieu bâti là où la desserte des transports publics est bonne et où l'infrastructure est développée. Les projets ont davantage de chances de réussir lorsqu'ils ne se limitent pas aux facteurs architecturaux mais prennent aussi en compte les espaces extérieurs et verts, la situation en matière de bruit, d'éclairage et de sécurité, et qu'ils considèrent le quartier dans son ensemble.

www.uniondesvilles.ch > Actuel > Médias > Communiqués de presse 2018 > 13 août 2018 > Étude «Urbanisation vers l'intérieur»

ZORA esquisse l'espace public de demain

Le Centre de l'espace public (ZORA), l'Institut Gottlieb Duttweiler (GDI) et la Conférence des villes pour la mobilité (CVM) ont publié une étude sur l'avenir de l'espace public. Intitulée «Future Public Space», elle décrit cinq thèses qui devraient fortement marquer le développement de l'espace public.

Ces thèses s'intéressent à l'influence de la mutation structurelle sur la privatisation de l'espace public, à la montée en puissance de l'artisanat en périphérie des villes, aux tensions entre liberté et sécurité dans l'espace public ainsi qu'aux rôles des nouveaux acteurs issus de la numérisation.

www.uniondesvilles.ch > Publications > Études et rapports > 2018 > Avril 2018 – «Future Public Space – L'avenir de l'espace public»

La télévision tessinoise s'intéresse à la mutation structurelle dans les vieilles villes

Dans son émission «Il Quotidiano» du 12 octobre, la Radio-télévision suisse italophone (RSI) s'est penchée sur la mutation structurelle dans les villes de Suisse.

Celle de Delémont est parvenue à lutter efficacement contre le déclin des commerces en ramenant les grands distributeurs dans le centre, contribuant ainsi à améliorer la fréquentation en ville. L'analyse du lieu conduite par les experts d'EspaceSuisse en 2012 avait débouché sur des recommandations essentielles en la matière.

En ville de Fribourg également, les propriétaires de biens immobiliers ont de la peine à trouver des locataires pour leurs rez-de-chaussée désertés. Dans l'analyse de ville réalisée en 2017, les experts d'EspaceSuisse relèvent que l'objectif premier consiste à maintenir les commerces existants. Sur la base de stratégies de valorisation, ils élaborent à présent des recommandations sur la manière d'y parvenir.

La mutation structurelle menace également la cité de Lugano, qui a elle aussi commandé une analyse à EspaceSuisse en 2018. Dans celle-ci, les experts recommandent au Conseil communal de revaloriser les espaces publics autour de la cathédrale et au bord du lac.

www.rsi.ch > Play RSI > Il Quotidiano (2 octobre 2018)

La HSR publie un guide pour améliorer l'environnement résidentiel

La Haute école de Rapperswil (HSR) s'est intéressée aux qualités recherchées par les habitants dans leur environnement résidentiel. L'équipe de recherche a découvert que pour la population, ces environnements résidentiels se composaient de l'espace autour de la maison et des trajets quotidiens. La population accorde de l'importance au soin apporté à l'image globale, aux espaces dédiés aux activités et aux rencontres, ainsi qu'à des arbres de taille généreuse. Les chercheurs conseillent aux communes de prendre les devants et d'exiger des maîtres d'œuvre qu'ils veillent à la qualité de l'environnement résidentiel.

En phase avec la pratique, le guide élaboré par la HSR («Wohnumfeldqualität») propose une liste de contrôle permettant d'évaluer les environnements résidentiels. Il met par ailleurs en évidence les caractéristiques essentielles de ces espaces et explique comment planifier un environnement de qualité. Tout commence par la planification stratégique. La planification des affectations définit ensuite les principes engageant les propriétaires. Dans la procédure d'autorisation de construire, la commune doit communiquer de manière cohérente les qualités exigées pour les espaces extérieurs vis-à-vis des maîtres d'ouvrage et des investisseurs et en exiger la réalisation.

Le manuel contient également des approches pour l'étape la plus difficile, c'est-à-dire la manière d'assurer ces qualités durant la phase d'utilisation. Un plan d'entretien des espaces verts comportant des éléments obligatoires peut contribuer à préserver durablement la qualité de l'environnement résidentiel.

www.wohnumfeld-qualitaet.ch

www.densipedia.ch > Connaissances & outils > Comment développer vers l'intérieur? > Outils de travail

À Neuchâtel, un guide promeut les zones d'activités durables

Le canton de Neuchâtel a publié un «Guide d'écologie industrielle et territoriale à destination des collectivités neuchâteloises – Gérer et planifier autrement les zones d'activités» afin de promouvoir le développement de zones d'activités durables et de qualité. Le guide introduit le concept et la valeur ajoutée d'une telle démarche pour la commune, exemples et témoignages à l'appui. Il décrit aussi de façon synthétique la méthodologie de mise en œuvre d'un projet de développement de zone d'activités (existante ou nouvelle). Il dresse enfin cinq recommandations en matière de gouvernance et de durabilité ainsi que pour surmonter les principaux écueils.

La création du guide s'inscrit dans une démarche d'EIT lancée en 2015 à Val-de-Ruz NE. Le projet est mené par le Réseau urbain neuchâtelois (RUN), l'association Ecoparc et le bureau Sofies. Il est financé par le canton de Neuchâtel et par la commune de Val-de-Ruz NE.

www.fti.geneva.ch > Actualités > rechercher «Guide EIT»

www.lerun.ch > Projets > Tous les projets > Écologie industrielle Val-de-Ruz

Écublens VD, première «Villeverte» de Suisse romande

L'Union suisse des services des parcs et promenades (USSP) et l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) ont accordé le label «Villeverte Suisse» à la commune d'Écublens VD. Elle est ainsi la première de Suisse romande à recevoir cette distinction qui la récompense pour ses efforts en matière de promotion de la nature en ville.

Écublens est la troisième commune suisse à recevoir ce label après Lucerne et Winterthour.

www.gruenstadt-schweiz.ch > Actualité > Communiqués de presse > Écublens, 1re Villeverte de Suisse romande!

www.ecublens.ch > Services > Administration > Travaux > Villeverte

Le Forum Ville-Campagne 2018 récompense quatre projets

Les gagnants du Forum Ville-Campagne 2018 sont des projets réalisés à Dietikon ZH, Herisau AR, Delémont JU et dans la région du lac de Constance.

Le jury a vu dans la triple stratégie de planification de Dietikon un «plaidoyer pour des espaces routiers vivants et pour l'indivisibilité de la ville et des transports». La manière dont la commune a orchestré la dynamique constructive déclenchée par l'arrivée du Limmattalbahn a su convaincre le jury, tout comme le fait que la ville a profité de la construction du tram pour penser conjointement le milieu bâti et les transports.

Trois autres projets ont reçu des distinctions: l'initiative «Herisau – vorwärts!» pour son approche ascendante intelligente, la région du lac de Constance pour sa vision cohérente du paysage («Zukunftsbild Landschaft») et Delémont pour son «cahier des charges» volontariste.

Le Forum Ville-Campagne n'est pas un prix d'architecture, mais un concours qui récompense les meilleurs travaux de réflexion en matière de planification. 50 dossiers avaient été soumis pour cette deuxième édition réalisée après celle de 2012.

www.hochparterre.ch > Nachrichten > Planung & Städtebau > Die Preisträgerinnen und Preisträger der Stadtlandschau

■ Développement durable

Agenda 2030: des objectifs ancrés dans la politique suisse

En 2015, l'Organisation des Nations unies (ONU) a lancé l'Agenda 2030 pour le développement durable. Les États impliqués, dont la Suisse, y ont défini 17 objectifs destinés à promouvoir le bien-être des populations, à protéger l'environnement et à lutter contre la pauvreté à l'échelle de la planète.

En 2018, le Conseil fédéral s'est dit satisfait des avancées de la Suisse dans la mise en œuvre de ces objectifs, qui sont désormais ancrés dans de nombreuses bases légales et politiques sectorielles. Publié en 2018 sur la base d'un état des lieux dressé l'année précédente, le «Rapport national de la Suisse» décrit les activités déployées par la Confédération et livre une appréciation des efforts consentis par les cantons, les communes et les entreprises.

Selon ce rapport, la Suisse est très avancée, en comparaison internationale, dans la mise en œuvre de nombreux objectifs. Notre pays ne connaît pas de pauvreté extrême, le niveau de vie



Le complexe Alpen du promoteur Samih Sawiris génère 1'500 nouvelles places de travail à Andermatt. La commune souhaite transformer des logements de vacances en résidences principales afin d'y héberger les personnes qui travaillent. Photo: A. Straumann, EspaceSuisse

y est élevé et le taux de chômage faible. La protection contre les dangers naturels, la cohésion sociale, la qualité de vie et la gestion des activités y sont exemplaires.

Mais certains déficits sont aussi relevés. Les Suisses consomment notamment trop de ressources, et c'est dans d'autres pays que se font sentir les conditions de production néfastes des biens importés en Suisse.

La conseillère fédérale Doris Leuthard a présenté le rapport en juillet 2018 à l'ONU, à New York.

www.eda.admin.ch/agenda2030

Agenda 2030: mise en œuvre au niveau local

En 2017, l'Office fédéral du développement territorial (ARE) et la Commission fédérale des migrations (CFM) ont lancé un nouveau programme d'encouragement pour le développement durable. Les cantons et les communes étaient invités à soumettre des projets destinés à mettre en œuvre l'Agenda 2030 au niveau local. Parmi les 60 dossiers déposés, l'ARE et la CFM ont retenu 18 projets, que leurs instigateurs ont réalisés jusqu'à fin 2018.

Il s'agissait surtout de projets stratégiques visant à promouvoir le développement durable au niveau communal. Ainsi la ville de Lugano s'est-elle par exemple dotée pour la première fois d'une stratégie de développement durable, tandis que celle de Winterthur soutient un réseau de 70 organisations locales désireuses de mettre en œuvre les objectifs de l'Agenda 2030.

Depuis le lancement du premier programme d'encouragement pour le développement durable, en 2001, l'ARE a soutenu plus de 400 projets.

www.are.admin.ch > rechercher «Programme d'encouragement 2017: Agenda 2030 de développement durable»

31 projets-modèles soutenus par la Confédération

Entre 2014 et 2018, la Confédération a soutenu 31 «projets-modèles pour un développement territorial durable», pour un montant total de 3,4 millions de francs.

Dans le canton d'Uri, par exemple, l'un de ces projets a cherché à savoir comment loger les quelque 1'500 personnes appelées à s'installer, pour y travailler, à proximité de la nouvelle station alpine de l'investisseur Samih Sawiris. L'une des solutions identifiées consiste à réaffecter un certain nombre de résidences secondaires en logements permanents. Une autre piste réside dans l'«analyse d'immeuble» proposée par EspaceSuisse, qui permet aux propriétaires (et aux communes) d'obtenir une évaluation professionnelle de ce qu'il conviendrait de rénover, de ce que cela coûterait et de ce que rapporterait la mise en location de certains locaux. En effet, il arrive souvent que l'espace potentiellement habitable ne manque pas, mais qu'il soit mal exploité, ou qu'une rénovation se révèle nécessaire. Introduite par le canton d'Uri dans le cadre du projet-modèle, la démarche a notamment été appliquée par la commune de Göschenen.

EspaceSuisse s'est aussi impliqué dans d'autres projets-modèles. L'association a ainsi assuré le suivi juridique du projet «Développement territorial gagnant-gagnant à Brigue-Glis» et participé au groupe d'accompagnement du projet «Réseau coopératif pour le développement à l'intérieur du milieu bâti» (LU, BL).

D'après la Confédération, de nombreux projets-modèles ont permis d'améliorer la collaboration entre les communes et les cantons. Les guides et plans-types produits dans ce cadre sont susceptibles d'être appliqués dans d'autres régions du pays. Il est par ailleurs apparu que la clé d'une utilisation intelligente du territoire résidait dans l'implication d'acteurs locaux motivés.

L'Office fédéral du développement territorial (ARE) a synthétisé les résultats des projets-modèles dans six rapports fournissant exemples, listes de contrôle et conseils.

www.projetsmodeles.ch
ur.ch/wohnraumfoerderung

■ Droit de la construction et de l'aménagement du territoire

LAT 2: le Conseil fédéral a transmis son nouveau projet

Fin octobre 2018, le Conseil fédéral a transmis aux Chambres son projet pour la deuxième étape de la révision de la LAT, qui porte principalement sur les constructions hors de la zone à bâtir. Le projet énonce cependant aussi des principes de planification relatifs aux espaces fonctionnels et à l'utilisation du sous-sol, et renforce la pesée des intérêts en présence, qui se trouve désormais ancrée non plus seulement dans l'ordonnance, mais dans la loi elle-même.

Dans le domaine de la **construction hors de la zone à bâtir**, les cantons se voient accorder une marge de manœuvre accrue. Les dispositions actuelles ne permettent que dans une mesure limitée de tenir compte des particularités régionales et cantonales. Pour ne pas affaiblir encore le principe de séparation entre les parties constructibles et non constructibles du territoire – principe déjà mis à mal par les nombreuses dispositions dérogatoires introduites au fil du temps –, les cantons devront, à l'avenir, lier les autorisations de construire à des mesures de compensation et

d'amélioration appropriées. Cela signifie que les nouvelles réalisations devront être compensées par la démolition de constructions et installations existantes, et que leurs incidences ne devront pas être plus importantes ou gênantes qu'auparavant. Au final, la «situation globale» devra être améliorée. Sont surtout visées ici les améliorations en matière de construction et de patrimoine bâti, qu'il s'agira d'évaluer à l'aune des buts et principes de l'aménagement du territoire (art. 1 et 3 LAT). Les cantons qui entendent faire usage des nouvelles dispositions devront créer les conditions nécessaires dans leurs plans directeurs. Du fait de cet ancrage et de l'obligation de compensation susmentionnée, le nouveau modèle est appelé «**méthode de planification et de compensation**».

Le projet de révision prévoit par ailleurs que les constructions et installations conformes à l'affectation de la zone ou dont l'implantation est imposée par leur destination ne soient plus autorisées «ad vitam aeternam»: si l'activité initialement autorisée disparaît – par exemple si une halle d'engraissement cesse d'être exploitée comme telle –, la construction devra être démolie. L'objectif poursuivi est de stabiliser le nombre de constructions et installations sises hors de la zone à bâtir, afin de préserver terres agricoles et paysages. Ce nombre se monte aujourd'hui, dans l'ensemble du pays, à quelque 590'000 bâtiments, dont 190'000 sont habités.

Le projet de révision actuel est le fruit de plusieurs tentatives successives. Un premier projet, mis en consultation en 2014/2015, avait été massivement rejeté, avant d'être sensiblement remanié et précisé. En 2017 avait été lancée une seconde consultation, dont l'objet se limitait cependant à la méthode de planification et de compensation décrite plus haut. Cette approche avait suscité des réactions mitigées, mais différents milieux avaient estimé qu'elle représentait une solution intéressante, qu'il convenait d'approfondir – ce que la Confédération a fait, en étroite collaboration avec les cantons.

Le site Dreispitz se partage entre Bâle-Ville et Bâle-Campagne. Il se développera ces prochaines années et deviendra un quartier urbain. Bâle-Ville prélèvera des plus-values à hauteur de 50 pour cent. Bâle-Campagne ne peut que conclure des contrats d'infrastructure.

Visualisation: Herzog & de Meuron



Les délibérations au sein des Chambres fédérales commenceront en 2019. Elles s'annoncent houleuses. Plusieurs grandes organisations environnementales (Pro Natura, BirdLife Suisse, Fondation suisse pour la protection et l'aménagement du paysage, Patrimoine suisse et WWF) considèrent les propositions du Conseil fédéral comme insuffisantes et dangereuses. Elles ont annoncé qu'elles lanceraient, en mars 2019, **une initiative populaire** destinée à servir de moyen de pression lors des débats. Une forte opposition émane par ailleurs des milieux agricoles, notamment de l'Union suisse des paysans (USP), pour qui la révision proposée étoufferait l'innovation et l'esprit d'entreprise au sein des exploitations.

www.are.admin.ch > Développement et aménagement du territoire > Droit de l'aménagement du territoire > Révision de la LAT

www.espacesuisse.ch > Aménagement du territoire > Bases légales > Révision LAT

Compensation de la plus-value: la plupart des cantons ont légiféré

La LAT révisée exige des cantons qu'ils instaurent un régime de compensation des plus-values résultant des décisions d'aménagement, telles qu'en génèrent par exemple le classement des terrains agricoles en zone à bâtir ou l'augmentation des possibilités de bâtir dans les zones déjà affectées à la construction – mesures qui entraînent en effet une hausse sensible du prix des terrains en faveur des propriétaires. En cas de nouveau classement en zone à bâtir, la LAT impose de percevoir, sur la plus-value générée, une taxe d'au moins 20 pour cent (art. 5 LAT). Les recettes issues du prélèvement de la plus-value doivent être affectées au financement des déclassements ou à d'autres mesures d'aménagement du territoire. Les cantons ont jusqu'au 30 avril 2019 pour mettre en œuvre les prescriptions minimales du droit fédéral. Ceux qui ne l'auront pas fait ne pourront plus procéder à de nouveaux classements.

Fin 2018, la plupart des cantons avaient adapté leurs lois sur l'aménagement du territoire et les constructions à la LAT partiellement révisée et, partant, créé les bases légales nécessaires au prélèvement d'une taxe sur la plus-value. Seuls les cantons de Zurich et de Zoug n'auront pas encore adopté de réglementation en la matière d'ici fin avril 2019. Reste à savoir si tous les cantons qui se sont dotés des dispositions nécessaires ont bel et bien satisfait, sur le plan matériel, aux exigences de la LAT. Le Conseil fédéral auditionnera les cantons qui ne disposeront pas d'un régime de compensation conforme à la LAT et désignera, sur cette base, ceux qui ne pourront plus délimiter de nouvelles zones à bâtir (art. 38a al. 5 LAT).

Plusieurs cantons sont allés plus loin que le minimum prescrit par le droit fédéral. Leur législation prévoit qu'une taxe sur la plus-value soit perçue non seulement en cas de nouveau classement en zone à bâtir, mais aussi en cas de réaffectation des terrains à bâtir d'une zone à une autre, ou d'augmentation des possibilités de bâtir au sein d'une même zone. Certains cantons se contentent de permettre aux communes de mettre en place un tel régime. Il est souvent prévu que la compensation se fasse au moyen de

contrats de droit administratif plutôt qu'à travers des décisions de puissance publique. EspaceSuisse est favorable aux réglementations cantonales qui accordent aux communes une certaine marge de manœuvre dans l'élaboration du régime de compensation à instaurer, car cela permet de tenir compte des spécificités locales et de l'autonomie communale.

Les cantons des Grisons et de Bâle-Campagne ont opté pour des solutions diamétralement opposées. Alors que le premier laisse beaucoup de latitude aux communes, le second leur tient la bride haute. Le Grand Conseil du **canton des Grisons** a défini, pour les nouveaux classements en zone à bâtir, un taux de taxation de 30 pour cent – taux que les communes peuvent même porter à 50 pour cent. Celles-ci ont, de plus, la possibilité de compenser les plus-values générées par les réaffectations ou l'augmentation des possibilités de bâtir au sein d'une même zone. Aucun référendum n'a été lancé contre cette réglementation très respectueuse de la sensibilité des communes.

Dans le **canton de Bâle-Campagne**, en revanche, le législatif s'en est tenu au minimum prescrit par le droit fédéral (taxe de 20 pour cent prélevée en cas de nouveau classement en zone à bâtir). Il a en outre expressément interdit aux communes de percevoir des taxes «allant plus loin», ce qu'aucun canton n'avait encore fait. Dès lors, les contrats de droit administratif sont dans une large mesure exclus. Les communes n'ont la possibilité d'en conclure avec les propriétaires concernés par certains plans spéciaux («Quartierpläne», «Ausnahmeüberbauungen») que pour convenir avec eux d'une contribution d'équipement sous forme de prestations pécuniaires, de prestations en nature ou de prestations de service. 68 des 86 communes du canton ont protesté contre cette réglementation restrictive en invoquant leur autonomie, mais sans succès. Le Parlement s'en est tenu à la ligne dure et les citoyens du canton ont approuvé le projet à une courte majorité de 50,7 pour cent lors du scrutin référendaire du 10 février 2019.

Le **canton de Zoug** a lui aussi opté pour une solution proche du minimum imposé par le droit fédéral. À la différence de la réglementation du canton de Bâle-Campagne, toutefois, celle que le Parlement zougais a adoptée en novembre 2018 permet aux communes, à certaines conditions, de compenser au moyen de contrats de droit administratif les plus-values générées par les réaffectations ou l'augmentation des possibilités de bâtir au sein d'une même zone. Les citoyens se prononceront en mai 2019 sur le référendum lancé contre le projet.

Le **canton de Vaud** s'est doté d'une réglementation similaire à celle du canton de Zoug. Entrées en vigueur en septembre 2018, les dispositions vaudoises instaurent une taxe de 20 pour cent sur les plus-values générées aussi bien par les nouveaux classements en zone à bâtir que par les réaffectations ou l'augmentation des possibilités de bâtir au sein d'une même zone. La perception de la taxe ne repose cependant pas sur des contrats de droit administratif, mais sur les décisions du service cantonal compétent.

Sur son site Internet, EspaceSuisse fournit un aperçu régulièrement actualisé des réglementations adoptées par les cantons en matière de compensation de la plus-value.

www.espacesuisse.ch > Aménagement du territoire > Moyens et règles pour développer vers l'intérieur > Compensation de la plus-value

Mobilisation des terrains à bâtir: les cantons doivent soutenir les communes

En même temps que leur régime de compensation de la plus-value, la plupart des cantons ont introduit dans leur législation des mesures destinées à assurer la **disponibilité des terrains à bâtir** et, ainsi, à lutter contre la thésaurisation. La LAT révisée les y contraignait également. À la différence de la compensation de la plus-value, cependant, la LAT ne prévoit ici aucune sanction directe pour les cantons qui ne rempliraient pas ce mandat.

Les mesures adoptées par les cantons vont de l'octroi aux communes d'un droit d'emption sur les terrains qui n'ont pas été construits dans les délais impartis à la perception d'une taxe sur les terrains non encore construits, en passant par le dézonage des terrains non construits situés à la limite du milieu bâti. Certains cantons rechignent à doter les communes de moyens juridiques pour lutter contre la thésaurisation. Ils considèrent que de telles mesures portent excessivement atteinte à la propriété privée. Ainsi le Grand Conseil du **canton de Thurgovie** a-t-il renoncé, en août 2018, à instaurer le droit d'emption proposé par l'exécutif cantonal. Cette mesure allait trop loin aux yeux de la majorité bourgeoise, qui préconisait l'institution d'une taxe dont les propriétaires auraient dû s'acquitter tant que leurs terrains n'auraient pas été construits. Mais la gauche estimait, elle, que cette dernière solution n'était pas assez efficace, et le projet a été rejeté lors du vote final.

La LAT impose aux cantons de prendre des mesures pour assurer la disponibilité des terrains à bâtir. Ceux qui ne remplissent pas, ou pas de manière satisfaisante, cette obligation, violent le droit fédéral. C'est ce que le Tribunal fédéral a retenu, en 2017,

à propos des dispositions édictées par le **canton de Fribourg**. Celles-ci n'octroyaient en effet un droit d'emption à l'État que pour les zones d'activités d'importance cantonale, mais pas pour les autres zones à bâtir. La commune de Villars-sur-Glâne avait recouru contre cette réglementation devant la Haute Cour. Dans leur arrêt, les juges fédéraux ont précisé que la LAT imposait d'introduire pour toutes les zones à bâtir une obligation de construire assortie de sanctions en cas de non-respect de cette dernière.

Comme pour la compensation de la plus-value, EspaceSuisse fournit, sur son site Internet, un aperçu régulièrement actualisé des dispositions cantonales destinées à assurer la disponibilité des terrains à bâtir.

www.espacesuisse.ch > Aménagement du territoire > Moyens et règles pour développer vers l'intérieur > Disponibilité des zones à bâtir

Développement vers l'intérieur: des instruments et procédures à réinventer

Les instruments et procédures de planification et les lois cantonales sur l'aménagement du territoire et les constructions sont traditionnellement axés sur l'extension du milieu bâti et la construction en rase campagne. Or, aujourd'hui, il s'agit de développer le milieu bâti vers l'intérieur. Construire la ville sur elle-même est exigeant, car les conflits et les intérêts particuliers se manifestent ici de façon plus aiguë que sur des terrains vierges ou dans de vastes friches. À l'occasion du 75e anniversaire de l'association, EspaceSuisse a constitué un groupe de travail interdisciplinaire qui a présenté, lors du congrès du 29 juin 2018 à Soleure, **sept impulsions pour un développement vers l'intérieur de qualité**.

Impulsion 2 sur 7 pour un développement vers l'intérieur de qualité. Plus d'infos sur www.densipedia.ch > Outils & connaissances > Impulsions pour l'avenir. Photo: EspaceSuisse



Plusieurs des propositions émises visent à adapter le cadre juridique en vigueur. La plupart de ces adaptations concernent le droit cantonal et communal, car la loi fédérale sur l'aménagement du territoire est une loi-cadre qui laisse une grande latitude aux cantons et aux communes, sur le plan tant formel (procédures, instruments) que matériel (prescriptions en matière d'affectation, police des constructions, etc.).

Selon le groupe de travail, des règles strictes ne produisent souvent que des projets médiocres. Tout au plus permettent-elles d'éviter le pire. Un bon projet ne résulte pas de l'application mécanique de règles rigides, mais présuppose que le cadre juridique en vigueur permette l'élaboration de solutions variées, adaptées aux situations concrètes. Les règlements sur les zones et les constructions ne devraient être ni trop détaillés, pour laisser les marges de manœuvre nécessaires, ni trop vagues, pour éviter que les projets ne trahissent les intentions initiales.

Le groupe de travail a exhorté les milieux politiques et les administrations à expérimenter. Le système fédéraliste suisse y est propice. Les experts ont notamment imaginé un nouveau type de zone, où les règles seraient moins strictes que dans une zone d'habitation ou d'activités usuelle. Une telle «zone d'expérimentation» ne comporterait par exemple pas de prescriptions précises relatives aux distances entre bâtiments ou à la hauteur des constructions. L'éventualité que l'expérience se solde par un échec devrait être admise, l'essentiel étant de pouvoir en tirer des leçons utiles.

www.densipedia.ch > Connaissances & outils > Comment développer vers l'intérieur? > Sept impulsions pour l'avenir

www.espacesuisse.ch > Médias > Communiqués de presse > rechercher «Aménagement du territoire: expérimenter plutôt que multiplier les règles» (29.06.2018)

Bourse FAS: «Baugesetze formen»

Gregory Grämiger, collaborateur scientifique à l'EPFZ, s'est lui aussi penché sur la législation suisse sur l'aménagement du territoire et les constructions dans le cadre d'une bourse de recherche de la Fédération des architectes suisses (FAS). Dans une publication parue en 2018 sous le titre «Baugesetze formen» (version française à paraître en 2019), l'auteur identifie certains déficits dans le cadre légal actuel, mais préconise moins de le remettre fondamentalement en question que de l'améliorer. Au lieu d'instaurer un régime d'affectation assorti de dispositions abstraites, il conviendrait d'édicter des prescriptions permettant l'élaboration de solutions adaptées. Pour ce faire, Gregory Grämiger propose d'étendre à toutes les zones d'affectation les principes qui prévalent déjà dans certaines zones spécifiques (zones centres, zones villages, «Quartiererhaltungszonen») – principes qui permettent de tenir compte des caractéristiques et objectifs propres aux périmètres concernés.

Gregory Grämiger appelle les juristes, les urbanistes et, surtout, les architectes à s'impliquer davantage dans le débat sur l'urbanisme et l'aménagement du territoire. Il présentera son travail lors du congrès organisé par EspaceSuisse le 4 juillet 2019.

www.baugesetze-formen.ch

Pour une meilleure disponibilité des données relatives au sous-sol

L'aménagement du territoire est appelé à mieux tenir compte du sous-sol, ce qui suppose d'améliorer la disponibilité, actuellement incomplète, des données géologiques. En décembre 2018, le Conseil fédéral a chargé l'administration de préparer une adaptation de la loi fédérale sur la géoinformation, afin de définir le cadre dans lequel les données géologiques servant à l'aménagement du territoire seront collectées et regroupées.

Le Conseil fédéral avait en revanche précisé dès 2014 qu'il renoncerait à édicter une loi fédérale sur le sous-sol.

Si le sous-sol et l'aménagement du territoire relèvent en principe de la compétence des cantons, les lois-cadres sur l'aménagement du territoire et la géoinformation sont du ressort de la Confédération. Cette dernière réalise en outre elle-même des projets dans le sous-sol et collecte certaines données y relatives – données qu'il conviendra de regrouper avec celles des cantons et des privés.

www.admin.ch > Documentation > Communiqué du Conseil fédéral du 07.12.2018: Le Conseil fédéral veut de meilleures données pour la planification du sous-sol

www.are.admin.ch/fr > rechercher rapport «Données géologiques relatives au sous-sol»

■ Énergie

Le programme d'action SuisseEnergie est reconduit

En décembre 2018, le Conseil fédéral a décidé de reconduire le programme d'action SuisseEnergie jusqu'en 2030. SuisseEnergie est une plateforme de sensibilisation, d'information, de conseil, de formation et de perfectionnement dans les domaines de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables. Lancé en 2001, le programme contribue à la mise en œuvre de la Stratégie énergétique 2050.

Pour la période 2021-2030 ont été définis trois champs d'action prioritaires: la mobilité, l'efficacité énergétique et les installations et processus dans l'industrie et les services. Le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) définira les mesures concrètes jusqu'à fin 2019, en collaboration avec les cantons, les villes, les communes et les organisations concernées, ainsi qu'avec d'éventuels partenaires du secteur privé.

Le budget annuel, qui se montait jusque-là à 55 millions de francs, sera abaissé à 44 millions. Le Conseil fédéral table en effet sur une augmentation des fonds issus des partenariats conclus avec le secteur privé. Des instances indépendantes continueront d'évaluer périodiquement les effets de l'ensemble du programme et de chacune des mesures dont il se compose.

www.bfe.admin.ch > Actualités et médias > Communiqué de presse du 07.12.2018: Le Conseil fédéral inaugure une nouvelle décennie dans le programme SuisseEnergie



Les énergies renouvelables en duopack. Cette maison, à Furna GR, ménage le climat. Photo: F. Wyss, EspaceSuisse

La Stratégie énergétique 2050 est en bonne voie

Le 1^{er} janvier 2018 est entrée en vigueur la nouvelle loi sur l'énergie (LEne). Celle-ci vise à réduire la consommation d'énergie, à accroître l'efficacité énergétique et à exploiter le potentiel des énergies renouvelables (solaire, éolien, géothermie, biomasse). La mise en œuvre de la LEne fait l'objet d'un monitoring dont le premier rapport, publié fin 2018, montre que la Stratégie énergétique 2050 est en bonne voie.

La production d'électricité à partir d'énergies renouvelables (sans l'hydraulique) ne cesse d'augmenter. En 2017, celle-ci représentait 6,4% (3'653 GWh) de l'ensemble de la production nette d'électricité. La valeur indicative fixée pour 2020 s'élève à 4'400 GWh. L'accroissement de 3'000 GWh visé entre 2010 et 2020 était déjà atteint à 75% en 2017. Dans le domaine de l'hydraulique, la production se montait, en 2017, à 35'878 GWh, l'objectif étant ici d'atteindre 37'400 GWh jusqu'en 2035. Entre 2000 et 2017, la consommation d'énergie finale par habitant a connu une baisse de 16,3%. La valeur indicative fixée pour 2020 (-16%) a donc déjà été atteinte. Quant à la consommation d'électricité par habitant, elle a diminué de 5% entre 2000 et 2017, la valeur indicative fixée pour 2020 (-3%) ayant donc, ici encore, déjà été atteinte.

www.strategie-energetique.ch

www.energiemonitoring.ch

www.bfe.admin.ch > Actualités et médias > Communiqué de presse du 20.11.2018: La Stratégie énergétique 2050 est en bonne voie

Nouveau Guichet unique pour l'énergie éolienne

Le nouveau Guichet unique Énergie éolienne est entré en fonction en juin 2018. Rattaché à l'Office fédéral de l'énergie (OFEN), ce guichet virtuel est le point de contact et l'interface d'information de la Confédération pour les questions liées à l'énergie éolienne. Ouvert aux porteurs de projets et aux autorités, il vise à permettre une meilleure évaluation de l'impact des installations éoliennes et une bonne coordination des divers intérêts en jeu.

Aucune modification n'a toutefois été apportée au régime de compétences en vigueur: c'est en effet toujours aux cantons et aux communes qu'il incombe de définir les zones destinées aux installations éoliennes et de délivrer les autorisations de construire y afférentes.

La Stratégie énergétique 2050 veut que l'éolien complète la production hydroélectrique et solaire dans le pays. C'est dans cette perspective que le Conseil fédéral a adopté, en 2017, la nouvelle Conception énergie éolienne.

www.bfe.admin.ch > Mesures d'encouragement > Énergies renouvelables > Guichet unique Énergie éolienne

■ Environnement, nature et paysage

Rapport Environnement 2018: les importations ont un fort impact sur l'environnement

Le Conseil fédéral a approuvé fin 2018 le rapport «Environnement Suisse 2018». Ce rapport montre que la politique environnementale de la Suisse connaît des succès, notamment grâce aux dispositions légales. La qualité des eaux et de l'air s'est améliorée au cours des 20 dernières années. La plupart des forêts sont en bonne santé. Le nombre des sites contaminés diminue grâce aux assainissements. Des problèmes demeurent cependant et le changement climatique, l'extinction des espèces ou la perte de sol due aux constructions représentent des enjeux environnementaux majeurs.

Les secteurs de l'alimentation (28%), du logement (24%) et de la mobilité (12%) sont ceux qui ont le plus fort impact sur l'environnement. Selon le rapport, les comportements de consommation et de production en Suisse dépassent de trois fois ce que l'environnement pourrait supporter. Une part croissante des biens consommés provient de l'étranger ou est produite à partir de matières premières ou de produits préfabriqués qui ont été importés. La plus forte incidence sur l'environnement survient hors de nos frontières.

Le Conseil fédéral place la protection du climat, l'utilisation mesurée des ressources naturelles (comme le sol) et la biodiversité au centre de sa politique environnementale.

Parallèlement à la publication du rapport, l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) a mis en ligne un site consacré aux innovations dans les domaines de l'alimentation, du logement et de la mobilité. L'utilisation mesurée du sol y apparaît comme l'un des enjeux majeurs auxquels il faudra répondre à l'avenir.

www.environnement-suisse.ch

Attaque politique contre les inventaires de protection

En 2018, les Chambres fédérales ont prévu une révision de la loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage (LPN) qui affaiblirait la protection des monuments naturels et culturels d'importance nationale.

Plus d'information: > chap. Patrimoine et monuments historiques

Le parc national du Locarnese ne verra pas le jour

Seules deux des huit communes tessinoises concernées ont accepté en juin 2018 le projet du nouveau parc national du Locarnese. Ce rejet met abruptement terme à quinze ans de travaux préparatoires. En février 2018, le Conseil fédéral avait approuvé une révision de l'ordonnance sur les parcs (Oparcs) afin de créer les bases légales pour la création d'un nouveau parc national

transfrontalier avec l'Italie. Seules les communes d'Ascona et de Bosco Gurin ont accepté le projet, alors que celles de Brissago, Centovalli, Losone, Onsernone, Ronco s/Ascona et Terre di Pedemonte l'ont refusé.

Après le refus du parc Adula (GR/TI) en 2016, il s'agit là du second échec infligé à un projet de création d'un nouveau parc national en Suisse.

www.parks.swiss > Actualités

Le Fonds suisse pour le paysage continuera d'exister

Le Fonds suisse pour le paysage (FSP) a été créé en 1991 à l'occasion du 700^e anniversaire de la Confédération. Depuis, il a permis de soutenir près de 2500 projets d'entretien et de valorisation de paysages ruraux traditionnels dans toutes les régions du pays. Il était cependant conçu à l'origine comme un projet temporaire. Les bases légales du FSP ont pour date limite le 31 juillet 2021. En novembre 2018, le Conseil fédéral a annoncé qu'il ne voulait pas poursuivre le soutien financier.

En décembre 2018, le Conseil des États s'est cependant exprimé en faveur d'un renouvellement du FSP jusqu'en 2031 et a demandé à cet effet la mise à disposition de 50 millions de francs. En mars 2019, le Conseil national a également approuvé cette prolongation. Le FSP pourra donc poursuivre son engagement pour les paysages ruraux traditionnels proches de l'état naturel. C'était la troisième fois, après 1999 et 2009, que le Conseil fédéral se déclarait pour la suppression des fonds en faveur du FSP,

alors que les Chambres fédérales se sont pour leur part prononcées chaque fois en faveur d'une prolongation.

Parmi les projets soutenus avec succès par le FSP, on peut citer les vergers d'arbres haute-tige et la valorisation écologique des rives du lac de Baldegg LU, l'assainissement de murs de pierres sèches dans le Jura et les régions alpines ou la revitalisation de sels de châtaigniers abandonnés au Tessin.

<https://fls-fsp.ch> > Avenir du FSP

LU: une stratégie pour mieux préserver le paysage

En 2018, le canton de Lucerne a publié une stratégie exemplaire pour le paysage («Strategie Landschaft»). Cette stratégie contient une description des différents types de paysages et de leurs qualités. Elle formule aussi des critiques à l'égard de l'urbanisation débridée autour de Lucerne, du manque de réflexion concernant la construction des grandes infrastructures et de la mise en réseau lacunaire des milieux naturels pour la faune et la flore. Elle indique des mesures d'amélioration et fixe des objectifs de qualité pour chaque type de paysage. En tant qu'instrument de coordination, elle aidera le canton à coordonner entre elles les tâches qui ont une incidence sur le paysage. Elle sera intégrée au plan directeur cantonal.

C'est la première fois que le canton de Lucerne effectue une analyse systématique de ses paysages et définit la façon dont il entend préserver et renforcer leur valeur. Il répondait ainsi à une exigence de la Confédération.

<https://lawa.lu.ch> > rechercher «Strategie Landschaft Kanton Luzern»

Dans le Parc Jura Vaudois VD, les murs en pierres sèches constituent un patrimoine culturel qui marque le paysage. Ils ont été remis à jour grâce au soutien du FSP. Photo: image d'archives du Fonds suisse pour le paysage (FSP)



Un paysage sacré distingué «Paysage de l'année 2018»

La Fondation suisse pour la protection et l'aménagement du paysage (FP) a désigné le paysage sacré du bassin de la Sarine «Paysage de l'année 2018». C'est la première fois que, en remettant son prix créé en 2011, la Fondation met l'accent sur la dimension spirituelle du paysage. Avec ses abbayes, ses monastères, ses chapelles et ses chemins de croix, le bassin de la Sarine possède un patrimoine bâti religieux remarquable. Le diocèse de Lausanne, Genève et Fribourg et la communauté d'intérêt «L'esprit des lieux» reçoivent le prix pour leur engagement en faveur du développement et de la valorisation de ce paysage patrimonial.

www.sl-fp.ch > Paysage de l'année > Paysage de l'année 2018

Ballenberg reçoit le Prix Schulthess des jardins

Patrimoine suisse a décerné le Prix Schulthess des jardins au Musée en plein air de Ballenberg. Doté de 25'000 francs, ce prix distingue le musée pour son engagement en faveur de la pérennisation et de la transmission des connaissances en matière de culture jardinière et paysagère.

Le Musée de Ballenberg cultive ses champs selon les méthodes d'autrefois. Dans ses jardins poussent des herbes, des légumes et des fruits anciens. Les visiteurs peuvent se rendre compte du tra-

vail et des efforts qu'il fallait déployer autrefois jusqu'à ce qu'un aliment arrive dans les assiettes.

Depuis 1998, Patrimoine Suisse décerne chaque année le Prix Schulthess des jardins à des réalisations remarquables dans le domaine de l'art des jardins. Peuvent être récompensés aussi bien les efforts consentis pour conserver et entretenir des jardins et parcs historiques de valeur que la réalisation d'espaces verts contemporains de grande qualité.

www.patrimoinesuisse.ch > Distinctions / Prix Schulthess des jardins

■ Espaces fonctionnels

Le Projet de territoire Suisse à 5 ans

Fin 2012, le Projet de territoire Suisse était adopté par les trois niveaux étatiques du pays. Depuis, l'Office fédéral du développement territorial (ARE) a publié deux rapports y relatifs. Le «Rapport quinquennal Projet de territoire Suisse» décrit l'état de sa mise en œuvre et les besoins auxquels devra répondre son développement ultérieur. Quant au rapport «Tendances et défis – Faits et chiffres relatifs au Projet de territoire Suisse», il fournit des informations qui serviront de base aux futurs débats politiques et techniques.

A Ballenberg, les visiteurs ont la possibilité de se familiariser avec la culture jardinière traditionnelle. Photo: James Batten, Patrimoine suisse





Les institutions culturelles occasionnent une part plus importante des charges dans les communes centres. Ici le «Theaterkubus» à Berne, sur la Waisenhausplatz en 2016. La ville était en train de rénover le «Konzert Theater Bern» pour 45 millions de francs. Photo: J. Poux, EspaceSuisse

Selon l'ARE, le Projet de territoire Suisse a déployé de nombreux effets et ses objectifs et stratégies généraux restent d'actualité. Il s'est imposé comme un cadre de référence pour le développement territorial du pays, même si son acceptation parmi les politiciens se révèle variable. Il a notamment permis d'améliorer la collaboration au sein des espaces fonctionnels. Aussi les organismes responsables estiment-ils qu'il devrait continuer d'être utilisé dans le cadre d'un maximum de planifications, qu'il s'agisse de la planification fédérale des transports, des plans directeurs cantonaux ou des conceptions énergétiques régionales et communales.

Porté par la Confédération, les cantons, les villes et les communes, le Projet de territoire Suisse est destiné à fournir aux autorités de tous les niveaux des repères pour planifier l'urbanisation et les infrastructures, aménager les paysages ou exercer d'autres activités ayant un impact sur le territoire.

www.projet-de-territoire-suisse.ch

Répartition équitable des avantages et des charges dans les espaces fonctionnels

La Conférence tripartite (CT) a fait analyser la manière dont les communes répartissent équitablement leurs tâches conjointes dans l'espace fonctionnel.

Les résultats de cette étude ont été publiés en 2018 dans le rapport «Financement et compensation des avantages et des charges dans les espaces fonctionnels: retours d'expérience et recommandations». Le rapport répartit les systèmes de compensation en quatre groupes. Alors que certaines communes se partagent les charges au moyen de barèmes directs ou indirects, d'autres prélèvent des taxes directement auprès des utilisateurs.

Et certaines délèguent sans détour les tâches au canton ou à la Confédération.

Le rapport montre où les systèmes de compensation sont utilisés à l'heure actuelle et met en lumière leur pertinence. Il contient des recommandations à l'intention des communes, également disponibles sous forme de guide et destinées à servir de support de travail.

www.tripartitekonzferenz.ch/fr > Financement et compensation des charges > Financement, compensation des avantages et des charges > Rapport de base ECOPLAN

Coordonner les processus de développement régionaux: aide de travail

Comme l'attestent notamment la Nouvelle politique régionale de la Confédération et la création de parcs naturels régionaux, le développement des régions représente en Suisse un pilier central de la politique. Mais comment fonctionnent vraiment les processus de développement régional? Comment pourrait-on mieux les soutenir? Ces questions ont été soulevées dans une thèse de doctorat de l'Institut fédéral de recherches sur la forêt, la neige et le paysage (WSL). Les résultats de ce travail, accompagnés de recommandations pratiques aux acteurs du développement régional, sont parus en 2018 dans une fiche d'information intitulée «Gouvernance du développement régional: comment les régions peuvent-elles valoriser leur potentiel?».

<https://regiosuisse.ch> > rechercher «Gouvernance du développement régional»



Le site Suurstoffi à Rotkreuz LU est libre de toute circulation et dispose de vastes espaces libres. Il a remporté le SVSM Award.

Photo: Zug Estates

■ Espaces ruraux

La Confédération appelée à s'engager en faveur des régions de montagne

Suite à diverses interventions politiques (p. ex. postulat Hêche 16.3460), la Confédération a annoncé, en 2018, qu'elle s'engagerait davantage en faveur des espaces ruraux et, en particulier, des régions de montagne, mais toujours dans le cadre des instruments existants, notamment de la nouvelle politique régionale (NPR) et de la nouvelle péréquation financière. Ainsi la NPR comportera-t-elle, pour la période 2020-2023, un «programme pour les régions de montagne», tandis que la nouvelle série de «projets-modèles pour un développement territorial durable» (2020-2024) mettra davantage l'accent sur les besoins des régions rurales.

Le Conseil fédéral s'est cependant refusé à prendre d'autres mesures spécifiquement destinées aux territoires ruraux ainsi qu'à contraindre les entreprises liées à la Confédération (CFF, La Poste, Swisscom ou Ruag) à s'investir davantage dans le développement de ces régions. Il estime en effet que ces entreprises contribuent déjà de manière importante au développement des régions de montagne. Dans ce sens, il a recommandé au Parlement, en février 2018, de rejeter le postulat Candinas (17.4249), qui demande qu'un rapport identifie «les mesures à prendre pour exploiter les opportunités offertes par la révolution numérique, en particulier pour les régions périphériques et les régions de montagne». À la fin de l'année, les Chambres n'avaient pas encore statué sur la question.

En 2015, le Conseil fédéral avait pour la première fois adopté une politique fédérale des espaces ruraux et des régions de montagne. En même temps, il avait approuvé la nouvelle politique des agglomérations 2016+ et chargé l'Office fédéral du développement territorial (ARE) et le Secrétariat d'État à l'économie (SECO) d'assurer la mise en œuvre coordonnée de ces deux politiques en vue d'un développement cohérent du territoire suisse.

www.are.admin.ch > Espaces ruraux et régions de montagne > Stratégie et planification

regiosuisse.ch/fr/developpement-coherent-du-territoire

La SVSM récompense un projet de «village dans le village»

Depuis 2007, la Schweizerische Vereinigung für Standortmanagement (SVSM) récompense des projets innovants dans le domaine du développement et de la gestion de site. En 2018, elle a décerné deux prix: l'un à un projet de mise en réseau lié au thème des dragons en Suisse centrale, l'autre à un projet d'urbanisme durable dans la commune lucernoise de Rotkreuz.

Dans le Seetal (AG, LU), une organisation touristique a mis sur pied une plateforme proposant, sous la houlette de la «Haute école de dracologie» (www.drakologie.ch), diverses activités familiales liées à l'étude des dragons – par exemple l'exploration de fouilles à proximité d'une auberge de jeunesse.

À Rotkreuz a vu le jour, sur le site Suurstoffi (www.suurstoffi.ch), un nouveau quartier durable sans voitures, conjuguant habitat, travail et loisirs. Le jury a vu dans ce «village dans le village» une réalisation urbanistique tout à fait exemplaire.

www.svsm-standortmanagement.ch

■ Forêt

La Confédération entend préserver les fonctions de la forêt

L'Office fédéral de l'environnement (OFEV) a élaboré, dans le cadre de la Politique forestière 2020, une stratégie pour la récréation en forêt. Cette stratégie comporte trois axes principaux:

- la promotion de la santé de la population,
- le respect de l'écosystème forestier,
- la valorisation de la fonction récréative de la forêt.

L'OFEV estime la valeur des services que la forêt rend à la population en matière de loisirs et de détente à environ 3 milliards de francs par année.

La stratégie en question comporte seize mesures, dont la plupart consistent à collecter des données et à mettre des informations à la disposition des cantons, des communes, des propriétaires forestiers et de la population. La mise en œuvre s'étendra jusqu'en 2025.

www.bafu.admin.ch > Thèmes > Forêts et bois > Informations pour spécialistes > État et fonctions des forêts > Loisirs et détente

Pas d'exploitations de l'industrie du bois en forêt

Le Conseil des États ne veut pas que les exploitations de l'industrie du bois puissent s'implanter en forêt. Il s'est prononcé dans ce sens en 2018, à l'encontre de la position qu'avait adoptée le Conseil national l'année précédente.

Ce dernier avait en effet, lui, accepté l'initiative parlementaire von Siebenthal (16.471), qui proposait d'assouplir l'interdiction de défricher ancrée dans la loi fédérale sur les forêts, afin de permettre aux exploitations de l'industrie du bois établies dans le territoire urbanisé de s'installer en forêt.

À titre de compromis, toutefois, le Conseil des États s'est déclaré favorable à ce que les propriétaires forestiers et les scieries puissent réaliser des dépôts de bois rond en forêt. La motion déposée dans ce sens (18.3715) devra encore être approuvée par le Conseil national.

En Suisse, la forêt jouit d'un régime de protection très strict, qui fait régulièrement l'objet de tentatives d'assouplissement.

www.parlament.ch > rechercher «initiative parlementaire 16.471»

www.espacesuisse.ch > Association > Rapport d'activité 2017

Comment se comporter en forêt?

En Suisse, toujours plus de monde vit dans des agglomérations de plus en plus denses. De fait, les espaces de détente de proximité – dont font partie les forêts proches des zones habitées – sont toujours plus sollicités par l'homme. Afin de prévenir les conflits qui en résultent, la Communauté de travail pour la forêt (CTF), dont est membre EspaceSuisse, a édité, en collaboration avec 20 organisations nationales, un «Petit guide du savoir-vivre en forêt», qui énonce dix règles de comportement à observer lors des sorties en forêt.

www.afw-ctf.ch

■ Marché immobilier, construction de logements

Le marché du logement se développe de manière inégale

En 2017, la Suisse disposait de suffisamment de logements. C'est ce qui ressort du monitoring réalisé sur mandat de l'Office fédéral du logement (OFL) présenté en 2018. Destiné à mesurer les effets de la libre circulation des personnes sur le marché suisse du logement, cette étude est réalisée depuis 2009 par la communauté de travail Meta-Sys AG / Haute école zurichoise en sciences appliquées (ZHAW) et publiée chaque année.

L'équilibre du marché du logement s'explique par deux facteurs. D'une part, l'immigration a diminué en 2017. D'autre part, la croissance de l'offre de logements a dépassé la demande, comme c'était déjà le cas lors des années précédentes. L'équilibre du marché dans son ensemble masque cependant trois déséquilibres importants selon la région, le statut d'occupation et le segment de prix.

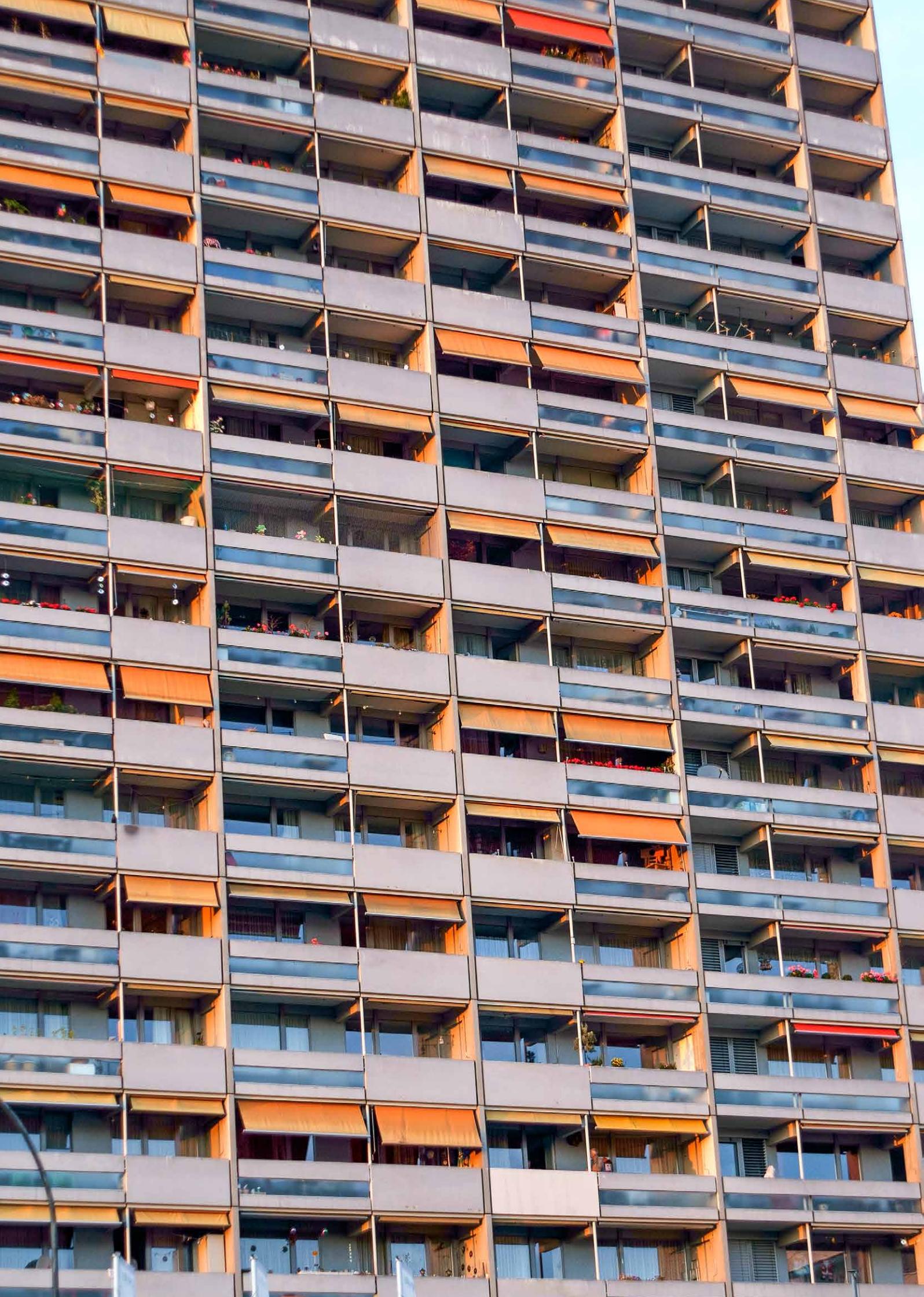
D'un point de vue régional, le Tessin, la Suisse orientale et la Suisse du Nord-Ouest disposent d'une offre suffisante. La situation reste tendue en Suisse centrale et dans la région de Zurich, et l'est redevenue dans l'Espace Mittelland (cantons BE, FR, JU, NE, SO). Dans la région de l'Arc lémanique, le marché du logement est resté «en équilibre» en 2017. La demande de logements en propriété y a certes été importante, mais l'activité de construction dans ce domaine a aussi été soutenue, contrairement aux autres régions.

Dans l'ensemble du pays, le point fort de l'activité de construction de logements s'est déplacé ces dernières années en direction des logements locatifs. Avec le niveau persistant de la demande de logements en propriété en raison de la faiblesse des taux d'intérêt et le recul marqué de l'immigration, l'écart entre le marché du logement locatif et celui du logement en propriété s'est pourtant creusé. Sur l'ensemble du marché locatif, on constate un léger excédent de l'offre, alors que la demande est nettement supérieure à l'offre sur le marché de la propriété.

Jusqu'en 2015, il existait un net sous-approvisionnement dans le domaine du logement locatif. Les deux années suivantes ont vu une forte activité de construction de nouveaux logements, surtout dans le segment supérieur des prix, dans lequel il existait une surabondance marquée de l'offre en 2017. Dans le segment inférieur du logement locatif, la demande est nettement supérieure à l'offre. Sur le marché du logement en propriété, la pénurie règne dans tous les segments de prix.

Les résultats sont présentés sous la forme de huit rapports succincts, dont un porte sur la Suisse dans son ensemble et les sept autres sur chacune des grandes régions définies par l'Office fédéral de la statistique (OFS).

www.bwo.admin.ch > Marché du logement > Offres de logements fondées sur l'économie de marché > Libre circulation des personnes et marché du logement



Forte opposition contre l'initiative populaire «Davantage de logements abordables»

En 2018, le Conseil fédéral et le Conseil national ont recommandé de rejeter l'initiative populaire «Davantage de logements abordables». Ils estiment qu'elle n'est pas réaliste et coûterait trop cher à la Confédération. Le Conseil fédéral et le Parlement veulent en revanche augmenter de 250 millions de francs le crédit-cadre destiné à alimenter le fonds de roulement en faveur des maîtres d'ouvrage s'occupant de la construction de logements d'utilité publique. Le volume d'encouragement visé correspond à 1'500 logements par an, soit la moyenne assurée jusqu'ici par le fonds. Le fonds de roulement pour la construction de logements d'utilité publique existe depuis plusieurs décennies et permet d'octroyer à des coopératives de logement des prêts à taux préférentiel.

L'initiative de l'Association suisse des locataires exige que 10 pour cent des logements construits chaque année appartiennent aux maîtres d'ouvrage d'utilité publique. Elle demande aussi que les cantons et les communes puissent introduire un droit de préemption en leur faveur sur des terrains adéquats et que la Confédération leur accorde un droit de préemption sur les biens-fonds propriété de la Confédération ou d'entreprises qui lui sont liées (p. ex. CFF, La Poste).

L'initiative populaire «Davantage de logements abordables» a été déposée en 2016.

www.bwo.admin.ch > Politique du logement > Politique du logement de la Confédération > Initiative populaire «Davantage de logements abordables»

www.loyersabordables.ch

L'OFL informe sur l'encouragement du logement à prix avantageux

Début 2018, l'Office fédéral du logement (OFL) a publié un guide et une étude sur différentes possibilités d'action en matière de logement. Ces publications sont destinées aux communes, aux cantons et aux régions.

Le guide intitulé «Offre d'aide au logement pour les ménages vulnérables» a été élaboré avec l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) dans le cadre du Programme national contre la pauvreté. Il fournit un aperçu des offres d'aide au logement existantes en faveur des personnes vulnérables et présente des exemples ayant fait leurs preuves dans cinq villes et communes et les facteurs de réussite.

Dans l'étude intitulée «Approches régionales en vue d'encourager le logement à prix avantageux», l'OFL se penche sur les moyens d'action dont disposent les communes pour favoriser et conserver le logement à prix avantageux.

www.bwo.admin.ch > Politique du logement > Études et publications «politique du logement» > Publication: «Offres d'aide au logement pour les ménages vulnérables»

Le marché du logement locatif s'est détendu en 2018, mais ce n'est que dans le segment inférieur des prix que la demande excède encore l'offre. Ici le quartier Tscharnergut à Berne. Photo: J. Poux, EspaceSuisse

www.bwo.admin.ch > Politique du logement > Études et publications «politique du logement» > Publication: «Approches régionales en vue d'encourager le logement à prix avantageux»

www.contre-la-pauvrete.ch > Études

Les plateformes de partage influent sur le marché du logement

Une étude sur les plateformes de partage publiée en 2018 décrit les approches mises en œuvre et les modèles de partage dans le domaine du logement et présente les scénarios envisageables. Il existe des modèles et des plateformes de partage dans toutes les phases de la création de valeur immobilière: production participative (crowdsourcing) au stade de la planification, financement participatif (crowdfunding ou crowdinvesting) au stade de la mobilisation de fonds, service «pair à pair» au stade de la production (partage entre amis), plateformes de location et de réservation de logements au stade de la commercialisation et de l'utilisation (p. ex. Airbnb). À l'heure actuelle, c'est le partage de logement qui joue le rôle le plus important.

L'étude, réalisée par la Haute école de Lucerne et le bureau d'études politiques Interface, identifie différents **modèles de partage** de logement. Ces modèles diffèrent par la durée de l'offre (p. ex. le logement est proposé à la location de manière permanente ou seulement exceptionnellement), par le groupe cible (p. ex. touristes ou population locale) ou d'autres critères (p. ex. pièce louée à des pendulaires). En Suisse, les offres de partage de logement varient selon les régions et peuvent avoir des effets aussi bien positifs que négatifs sur le marché. Les auteurs de l'étude ébauchent à cet égard deux scénarios.

Dans le scénario 1, le partage de logement joue un rôle important sur le marché du logement. La demande pour un accès flexible à des espaces d'habitation et de travail augmente, le mode de vie multilocal se répand, la concurrence sur le marché de l'hébergement s'accroît et les prix diminuent. Selon l'étude, ce scénario 1 offre des chances pour les régions rurales, qui pourraient regagner en attrait grâce au télétravail; le risque est cependant que le nombre de lits froids augmente. Dans le scénario 2, le partage de logement reste un phénomène marginal jusqu'en 2040 pour diverses raisons: les technologies de l'information et de la communication ne sont utilisées qu'avec réserve en raison de la méfiance du public, les modes de vie fondés sur l'idée d'une cellule familiale restent prédominants et la politique met en place des réglementations strictes. L'offre ne s'étend pas, ce qui a une incidence positive sur le plan écologique.

La marge de manœuvre au niveau national reste importante. La stratégie numérique du Conseil fédéral reste sur le fond ouverte vis-à-vis des plateformes de location de logement. Les auteurs de l'étude recommandent d'opter pour une approche différenciée et approfondie du marché, qui ne se limite pas au modèle de Airbnb. Au niveau régional et local, il faut examiner où tel ou tel modèle de partage de logement peut jouer un rôle important et quels sont les chances et les risques qui en découlent.

www.bwo.admin.ch > Marché du logement > Études et publications «marché du logement» > Publication: «Plateformes d'économie du partage»

Habitat: des «laboratoires» pour tester de nouvelles idées

Les Journées du logement de Granges de 2018 ont été l'occasion pour l'Office fédéral du logement (OFL) de présenter neuf projets-modèles sur le thème du logement. Conçus, selon l'OFL, comme des «laboratoires», ces projets permettent d'aborder les défis contemporains en testant de nouvelles méthodes, approches et procédures.

Les neuf projets-modèles couvrent un large spectre d'enjeux dans le domaine du logement. Des pistes de solution ont été présentées pour gérer le vieillissement démographique, le manque de logements à prix modéré dans les villes et l'exode de la population dans les régions rurales (> chap. Développement durable).

www.bwo.admin.ch > L'OFL > Journées du logement de Granges

L'OFL réduit sa voilure et déménagement

Le Conseil fédéral a décidé de restructurer l'Office fédéral du logement (OFL). Tout en demeurant un office fédéral indépendant, l'OFL déménagera ses bureaux de Granges SO à Berne d'ici à fin 2021, où il pourra profiter de synergies avec une autre unité administrative. Une utilisation plus rationnelle des surfaces de bureaux et l'abandon de certaines tâches permettront de réduire de près de 25 pour cent les charges propres de l'OFL d'ici à 2025.

Les mesures s'inscrivent dans une série de réformes visant à améliorer l'efficacité de l'Administration fédérale et à ménager les ressources financières de la Confédération.

Coopérative d'habitation suisse, la fédération des maîtres d'ouvrage d'utilité publique, a critiqué le démantèlement de l'office et a souligné la nécessité de disposer d'un centre national de compétences pour les questions liées au logement.

Canton de Zurich: le marché immobilier est surtout une affaire locale

Qui a acheté un objet immobilier dans le canton de Zurich au cours de la dernière décennie et à quel endroit? Pour le savoir, le Service des statistiques du canton de Zurich a utilisé pour la première fois des données provenant des statistiques sur le transfert de propriété.

L'étude montre que les particuliers achètent plutôt de l'immobilier à proximité de leur lieu de résidence. Un objet acheté sur quatre se trouvait à moins d'un kilomètre du domicile de l'acquéreur. Seulement 20 pour cent des biens immobiliers achetés se trouvaient à plus de 10 kilomètres. Neuf acheteurs sur dix vivaient déjà dans le canton de Zurich avant l'achat. Les 10 pour cent restants habitaient en majorité dans des cantons voisins, en premier lieu celui de Zoug.

L'analyse montre également que les particuliers opèrent presque uniquement en tant qu'acheteurs de maisons individuelles ou d'appartement en propriété, alors que les sociétés immobilières sont surtout actives dans la vente de nouvelles constructions.

L'étude montre en outre que les prix de l'immobilier ont continuellement augmenté depuis 2008. En 2017, une maison individuelle dans le canton de Zurich coûtait en moyenne 1,16 million de francs et un appartement en propriété en moyenne 898'000 francs.

www.zh.ch > News > Medienmitteilungen > Suche/Archiv > rechercher «Wer kauft Immobilien?»

Mobilité et transports

Statistique des transports 2018: le transport de personnes s'accroît plus rapidement que la population

Le transport de personnes a connu une forte croissance en Suisse ces dernières années: les prestations de **transport sur route et sur rail** ont augmenté d'environ un tiers depuis l'année 2000. Dans le **trafic aérien**, on a même dénombré en 2017 60% de passagers en plus qu'en 2000. Ces hausses sont bien supérieures à la croissance démographique (+18% entre 2000 et 2017). C'est ce que montre le rapport de synthèse «Mobilité et transports – Rapport statistique 2018» de l'Office fédéral de la statistique (OFS).

La somme de toutes les distances parcourues sur la route et le rail en Suisse a atteint 133 milliards de personnes-kilomètres en 2016. Sans la mobilité douce (à pied et à vélo), cette somme se montait à 125 milliards. Sur ce total, 21% revenaient aux transports publics, soit un niveau supérieur de plus de trois points à celui observé en 2000. La hausse s'explique avant tout par la densification de l'offre et par la diminution des temps de trajet obtenue grâce au développement des infrastructures.

Entre 2000 et 2016, les chemins de fer ont accru leurs prestations de transport de 65% à 21 milliards de personnes-kilomètres, les transports publics routiers de 31% pour arriver à plus de 4 milliards de personnes-kilomètres.

L'évolution est plus contenue dans le **transport de marchandises**: les véhicules routiers ont accru leurs prestations de transport de 26% entre 2000 et 2017, le rail de 1% seulement. Le rail a même enregistré un recul de 7% en 2017, qui s'explique par l'interruption de la ligne de la vallée du Rhin, en Allemagne, entre le 12 août et le 1^{er} octobre 2017. Un tronçon de la voie ferrée de cette importante liaison nord-sud fortement fréquentée s'était affaibli à proximité de Rastatt suite à l'infiltration d'eau et de déblais dans un tunnel situé en dessous.

www.bfs.admin.ch > Trouver des statistiques > Mobilité et transports

La densité influe sur le comportement de mobilité

Le comportement en matière de mobilité varie selon la densité de population et d'emploi autour du domicile. C'est la conclusion à laquelle parvient le rapport «Densité et comportement de mobilité» réalisé sur mandat de l'Office fédéral du développement territorial (ARE).

Selon ce rapport, qui analyse les données du microrecensement mobilité et transports 2015, la densité de population et d'emploi au lieu de domicile est déterminante: les personnes qui habitent dans les villes et les agglomérations parcourent de plus courts trajets journaliers que celles qui habitent à la campagne. Ce constat n'est toutefois valable que pour les kilomètres parcourus à l'intérieur de la Suisse, car les personnes qui habitent dans les zones les plus peuplées parcourent en moyenne plus de kilomètres en avion et effectuent plus fréquemment des voyages avec nuitées. Plus la densité de population et d'emploi est élevée, plus les personnes se déplacent en transports publics ou à pied et moins elles utilisent la voiture ou la moto. Les ménages sans voiture se rencontrent plus souvent dans les zones à forte densité que dans celles où l'urbanisation est moins dense.

L'étude confirme que le développement de l'urbanisation vers l'intérieur présente aussi des avantages du point de vue des transports. Il est donc important de poursuivre le développement global des infrastructures de transport dans les zones urbanisées. C'est également ce que vise le Programme en faveur du trafic d'agglomération (PTA), à travers lequel la Confédération participe au financement de projets relatifs aux transports dans les villes et les agglomérations.

www.are.admin.ch > Médias et publications > Publications > Bases > Densité et comportement de mobilité

Près de 12 milliards de francs demandés pour l'aménagement ferroviaire

Le Conseil fédéral veut adapter l'offre ferroviaire à la demande croissante. Il propose au Parlement de consacrer environ 11,9 milliards de francs à l'amélioration de l'infrastructure ferroviaire dans le cadre de l'étape d'aménagement 2035. Les aménagements

permettront d'accroître les capacités du transport de voyageurs et de marchandises dans tout le pays. Selon la Confédération, près de 200 aménagements d'envergure variable sont nécessaires pour améliorer le réseau. En font notamment partie l'équipement de technique ferroviaire du tunnel de base du Lötschberg, des mesures de revalorisation du nœud de Saint-Gall, des améliorations entre Bâle, le pied du Jura et Genève, la gare de passage de Lucerne et le maillon central de Bâle (Herzstück Basel), une ligne de RER souterraine en ville de Bâle reliant la gare CFF et la gare badoise.

En ce qui concerne le transport de marchandises sur l'axe est-ouest et sur l'axe nord-sud, des capacités supplémentaires et des réductions de temps de parcours (réseau express pour le transport de marchandises) sont prévues. Les liaisons entre les grandes gares de triage doivent être améliorées pour accroître la compétitivité du fret ferroviaire.

Le financement de l'aménagement ferroviaire est assuré par le fonds d'infrastructure ferroviaire (FIF), qui a été adopté par le peuple et les cantons en 2014 en même temps que le projet de financement et d'aménagement de l'infrastructure ferroviaire (FAIF). Le Parlement se prononcera en 2019 sur l'étape d'aménagement ferroviaire 2035. En cas de référendum, la décision finale incombera au peuple.

www.bav.admin.ch > Modes de transport > Chemin de fer > Programmes d'aménagement de l'infrastructure ferroviaire > Étape d'aménagement 2035

Le Conseil fédéral souhaite encourager les déplacements «multimodaux»

La numérisation offre de nouvelles possibilités dans le secteur de la mobilité. Les smartphones et les services de localisation permettent de combiner les modes de transport. Le Conseil fédéral

Les gens qui vivent et travaillent au même endroit privilégient les déplacements en TP ou à vélo. Ce sont précisément ces deux moyens de locomotion qui favorisent la construction de quartiers denses car ils permettent, contrairement à la voiture, une utilisation rationnelle du sol.

Photo: J. Poux, EspaceSuisse



souhaite encourager les offres de ce qu'on appelle désormais la mobilité multimodale. Pour cela, il est nécessaire d'adapter la loi sur le transport des voyageurs (LTV) aux besoins actuels de la mobilité multimodale.

Le Conseil fédéral a mis le projet de révision en consultation à la fin 2018. Son objectif: pouvoir à l'avenir combiner plus simplement les modes de transport et les services pour se déplacer de porte à porte. Les offres de mobilité multimodale, autrement dit des voyages taillés sur mesure utilisant différents modes de transport, devront pouvoir être réservées et achetées d'un simple clic.

Le projet de loi du Conseil fédéral veut permettre aux prestataires qui ne font pas partie des transports publics (TP) de vendre des billets pour ces derniers et d'avoir accès aux données et aux services de distribution.

L'intégration des TP dans les offres de mobilité n'est actuellement possible que de manière très restreinte, sur la base de solutions contractuelles individuelles entre les entreprises de TP et des tiers. La révision de la LTV visée par le Conseil fédéral servira à créer les bases du voyage multimodal.

www.admin.ch > Documentation > Communiqués > Communiqué du 07.12.2018

Les services chargés de la planification du territoire et des transports doivent collaborer plus étroitement

Le Conseil fédéral estime que la coordination actuelle entre l'aménagement du territoire et la planification des transports répond dans l'ensemble à ses objectifs. Si les plans sectoriels de la Confédération, les plans directeurs des cantons et le Programme en faveur du trafic d'agglomération (PTA) suffisent globalement pour coordonner la planification de l'aménagement du territoire et des transports, le Conseil fédéral souhaite cependant procéder à certaines améliorations ponctuelles. Voilà en substance ce qu'il indique dans un rapport publié en 2018 en réponse au postulat Vogler (15.4127). Le Conseil fédéral renonce à créer de nouveaux instruments mais souhaite mieux coordonner certains points de la planification.

Il s'agira notamment d'améliorer l'échange d'expériences entre les services chargés de la planification du territoire et des transports, par exemple dans les territoires d'action et les régions de planification. Le plan sectoriel des transports devra être encore renforcé (> chap. Planification fédérale).

La partie programme du plan sectoriel des transports sera travaillée en vue des étapes d'aménagement à venir. Le PTA et les programmes de développement stratégique (PRODES) dévolus à la route et au rail permettront de créer les incitations nécessaires à une bonne coordination entre territoire et transports. Les cantons devront indiquer dans leurs plans directeurs les zones de densification et les critères de qualité y afférents en termes de densité urbaine, de durabilité urbaine et de qualité des dessertes.

www.projetsdagglomeration.ch

www.are.admin.ch > Médias et publications > Publications > Transports > Mieux coordonner l'aménagement du territoire et la planification des transports

Mobilité: de quoi aura l'air l'avenir après 2050?

Un parc de véhicules entièrement automatisés et partagés pourrait valoir chaque année un bénéfice de plusieurs dizaines de milliards de francs à l'économie nationale. C'est ce qui ressort d'une étude préliminaire commandée par l'Office fédéral du développement territorial (ARE). Avantage principal: la circulation entièrement automatisée permet d'utiliser le temps de trajet en voiture pour d'autres activités. Selon l'étude, les véhicules automatisés devraient permettre de faire des économies en ce qui concerne les frais liés au personnel des transports publics et de réduire le nombre d'accidents et d'embouteillages. Les besoins de nouveaux groupes d'usagers pourraient être pris en compte; les personnes âgées, par exemple, gagneraient en mobilité.

L'étude part de l'hypothèse que la numérisation permet la circulation de véhicules sans conducteurs. Selon les experts interrogés, cette situation ne serait pas à escompter avant 2050.

www.are.admin.ch > Médias et publications > Publications > Transports > Abschätzung der ökonomischen Folgen der Digitalisierung in der Mobilität (résumé en français)

Baisse du nombre de camions à travers les Alpes suisses: la tendance se poursuit

Le nombre des camions qui ont traversé les Alpes suisses par la route a de nouveau diminué. En 2018, l'Office fédéral des transports (OFT) a enregistré 941'000 courses de poids lourds à travers les Alpes suisses, ce qui représente une baisse de 1,4% par rapport à l'année précédente et 33% de moins qu'en 2000. Ces chiffres montrent que la tendance à la baisse à long terme du nombre de camions empruntant les passages alpins suisses se poursuit. Inscrit dans la loi, l'objectif maximal de 650'000 courses de camions deux ans après l'ouverture du tunnel de base du Saint-Gothard au trafic ferroviaire – c'est-à-dire en 2018 – n'a cependant pas été atteint.

Le trafic des poids lourds a diminué par rapport à l'année précédente sur deux des quatre principaux passages alpins du pays, le Saint-Gothard et le San Bernardino. Au Simplon et au Grand-Saint-Bernard, le nombre de camions a en revanche augmenté par rapport à 2017. À cet égard, il faut toutefois noter qu'en 2017, le Simplon avait souvent été fermé en raison des conditions météorologiques et que la circulation à travers le tunnel du Grand-Saint-Bernard avait longtemps été empêchée par des travaux.

La loi sur le transfert du trafic et les mesures de mise en œuvre de la politique de transfert décidée par le peuple sont entrées en vigueur en 1999. En 2000, de nouvelles conditions générales pour le trafic transalpin des marchandises par la route ont été mises en place avec l'introduction de la redevance sur le trafic des poids lourds liée aux prestations (RPLP) et l'augmentation progressive de la limite de poids des camions à 40 tonnes.

www.bav.admin.ch > Actualités > Communiqués de presse > Communiqués du 13.09.2018 et du 14.03.2019

Les coûts externes de la mobilité ont atteint 12,8 milliards de francs en 2015

En Suisse, le transport sur route, sur rail, sur l'eau et dans les airs a causé en 2015 dans les domaines de l'environnement, de la santé et des accidents 12,8 milliards de francs de coûts non couverts. C'est ce qui ressort du rapport de l'Office fédéral du développement territorial (ARE) intitulé «Coûts et bénéfices externes des transports en Suisse». Ces coûts n'étant pas répercutés sur le prix de la mobilité, ils sont qualifiés d'externes.

9,2 milliards de francs sont causés par le transport routier motorisé privé et 950 millions par la mobilité douce. Les principales sources de coûts causés par le transport motorisé privé sont la pollution atmosphérique, qui inclut les émissions de CO₂, et le bruit. Dans le cas de la mobilité douce, il s'agit essentiellement de coûts liés à des accidents, causés par l'utilisateur, mais qu'il n'assume pas lui-même. Les transports publics (bus, tram) sont à l'origine de 250 millions de francs de coûts externes.

Dans le transport aérien, la majeure partie des coûts externes, qui atteignent 1,2 milliard de francs, est le fait des émissions de CO₂. Le trafic ferroviaire cause environ 1,1 milliard de francs de coûts externes, la navigation à peine 100 millions.

Les coûts externes des transports montrent que le prix de la mobilité ne couvre pas les coûts qu'elle cause et que le principe de l'utilisateur-payeur n'est donc pas suffisamment appliqué.

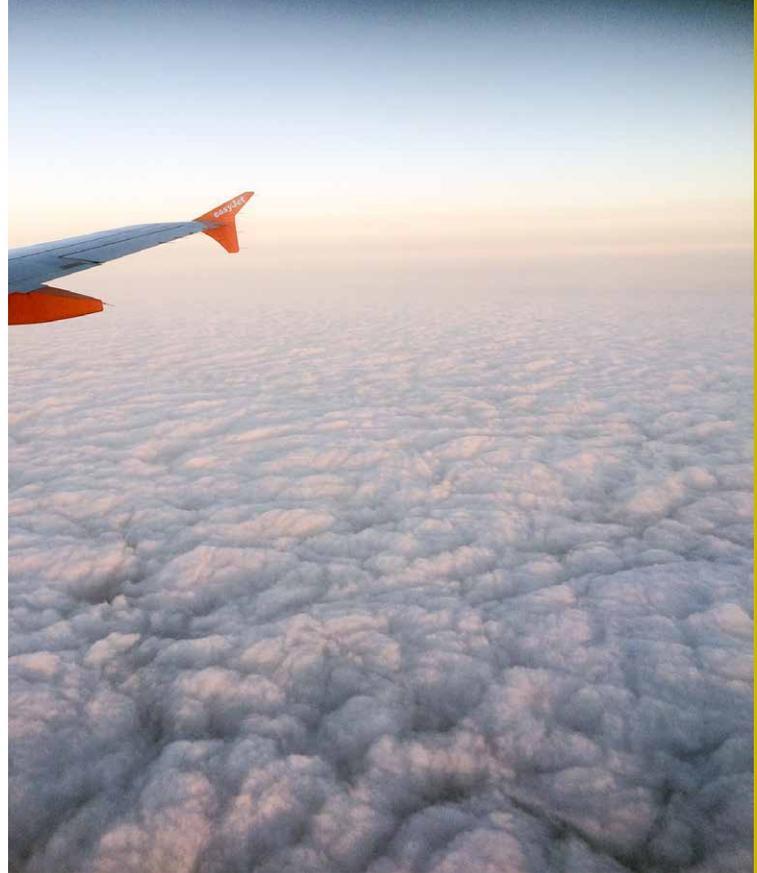
www.are.admin.ch > Médias et publications > Publications > Transports > Coûts et bénéfices externes des transports en Suisse

Les embouteillages sur les autoroutes entraînent une augmentation du trafic sur le réseau secondaire

En 2017, le trafic sur les routes nationales a augmenté de 2% (2016: +2,4%). Au cours de cette même année, les routes nationales ont absorbé près de 40% de la totalité du trafic routier en Suisse. Pour le trafic de marchandises, cette part était même de plus de 70% et ce alors que les routes nationales ne représentent que 2,5% de l'ensemble du réseau routier. La limite de capacité de plusieurs tronçons est régulièrement dépassée. Neuf heures d'embouteillage sur dix étaient imputables à des goulets d'étranglement.

En guise d'effet indésirable, le trafic se reporte sur le réseau secondaire des routes cantonales et urbaines où il a, pour la première fois, augmenté plus fortement que sur les routes nationales. Pour enrayer cette évolution, la Confédération veut procéder à des aménagements ciblés de certains tronçons dans le cadre du programme de développement stratégique «PRODES Routes nationales». Ces mesures ont pour objectif de fluidifier davantage le trafic et d'améliorer la prévisibilité des temps de trajet sur les routes nationales. D'ici à 2030, le Conseil fédéral entend investir près de 13,5 milliards de francs dans des projets d'exploitation, d'entretien et surtout d'extension des routes nationales. Le Parlement en débattrait courant 2019.

www.astra.admin.ch > Documentation > Communiqués de presse > Communiqué du 11.06.2018



Le bruit du trafic aérien a des conséquences sur la santé. Mais la majeure partie des coûts externes de 1,2 milliards est avant tout le fait des émissions de CO₂. Photo: F. Wyss, EspaceSuisse

Les voies cyclables sur pied d'égalité avec les chemins et sentiers pédestres

En septembre 2018, le peuple et les cantons ont accepté par 73,6 pour cent des voix l'arrêté fédéral concernant les voies cyclables et les chemins et sentiers pédestres. Les voies cyclables seront donc juridiquement sur pied d'égalité avec les chemins et sentiers pédestres. L'arrêté fédéral était un contre-projet à l'initiative vélo, qui voulait inscrire dans la Constitution un soutien obligatoire des voies cyclables. Cette obligation allait trop loin pour le Conseil fédéral et le Parlement, qui ont décidé de présenter un contre-projet direct. Les cantons conserveront leur compétence, la Confédération n'apportant que son soutien aux cantons et aux communes. La planification, la construction et l'entretien des voies cyclables resteront de leur ressort.

www.admin.ch > Documentation > Votations populaires > Votation populaire du 23 septembre 2018 > Contre-projet direct à l'initiative vélo»

La part des voitures électriques doit augmenter

Actuellement de 3 pour cent, la part des véhicules électriques dans les nouvelles immatriculations en Suisse doit passer à 15 pour cent d'ici à 2022. Cet objectif a été fixé par l'ancienne conseillère fédérale en charge du département des Transports, Doris Leuthard, et des représentants des secteurs concernés lors d'une table ronde sur la mobilité électrique qui s'est tenue en mai 2018. Les participants ont convenu d'élaborer une feuille de route contenant des mesures et des domaines d'action.



Comme confirmé dans un avis de droit, les écoliers ne devraient pouvoir circuler à vélo sur les trottoirs qu'exceptionnellement et certainement jamais sur les passages piétons. Photo: D. Steiner, EspaceSuisse

La Confédération a indiqué qu'il n'y aurait pas de primes à l'achat telles que celles qui sont octroyées dans les pays voisins. En revanche, les avantages actuels tels que l'exemption de l'impôt sur les véhicules électriques seront maintenus dans un premier temps.

Un groupe de travail informera régulièrement sur l'état de la mise en œuvre.

www.admin.ch > Documentation > Communiqués > Communiqué du 18.12.2018

Léman Express: un projet de transports publics pour un million de personnes

Le 1^{er} février 2018, la Confédération, les cantons de Vaud et Genève et la Région Auvergne-Rhône-Alpes ont signé une lettre d'intention concernant le futur réseau ferroviaire «Léman Express». Le nouveau réseau RER facilitera la mobilité transfrontalière pour les personnes qui travaillent, étudient et voyagent dans la région.

Lorsqu'il sera achevé, le réseau franco-suisse Léman Express reliera 45 gares sur 230 kilomètres de ligne et desservira un bassin de population comptant plus d'un million d'habitants. Les aménagements se font par étapes. À la fin 2019, le réseau Léman Express sera intégralement mis en service et facilitera la mobilité des habitants du Grand Genève en leur proposant une alternative à l'usage de la voiture. Il s'agit du plus grand projet transfrontalier de transports en commun en Europe.

www.lemanexpress.ch

Valais: le canton élabore une conception «itinéraires de mobilité de loisirs»

En Valais, la loi sur les itinéraires de mobilité de loisirs (LIML) permet au canton de mieux coordonner les différents types de mobilité de loisirs (randonnée pédestre, vélo, VTT, randonnée hivernale) entre eux et avec d'autres intérêts en présence comme l'environnement, la nature et le paysage. La loi et son règlement (directives d'exécution) sont entrés en vigueur le 1^{er} janvier 2012. En 2018, le canton a publié une directive technique et une conception pour la planification sous la forme d'une carte interactive. Les itinéraires y sont distingués en fonction des activités d'été et d'hiver et du mode choisi; les réseaux détaillés sont indiqués par des traits variant selon le type de mobilité visé (randonnée pédestre, VTT, randonnée à raquettes). L'établissement des plans ainsi que l'aménagement et l'entretien des itinéraires relèvent de la compétence des communes.

www.vs.ch > Organisation > Administration > Mobilité, territoire et environnement > Territoire > Itinéraires de mobilité de loisirs

Un avis de droit le confirme: les trottoirs ne sont pas des voies cyclables

L'association Mobilité piétonne Suisse s'engage pour que piétons et cyclistes soient séparés en localité. Selon elle, la circulation des vélos est en particulier problématique sur les trottoirs, raison pour laquelle elle a lancé en été 2018 la pétition «Le trottoir aux piétons». Cette position a été confortée en automne par l'avis de

droit du professeur Alain Griffel, rendu dans le cadre d'un mandat pour la ville de Zurich.

Cette expertise conclut que le trottoir ne peut être considéré comme une voie cyclable et que les cycles ne peuvent y être autorisés au moyen d'une signalisation. Les exceptions ne se justifient que lorsque les enfants se rendent à l'école à vélo.

La ville de Zurich va examiner la situation des tronçons passant actuellement sur les trottoirs et signalés comme mixtes et y supprimera si possible la mixité.

<https://mobilitiepietonne.ch> > Actuel > Le trottoir est destiné aux piétons (24.09.2018)

■ Observation du territoire

Statistique de la superficie 2013/18: les surfaces urbanisées continuent d'augmenter, mais plus lentement

Dans les régions de l'ouest, du centre et du nord de la Suisse, les surfaces d'habitat et d'infrastructure ont augmenté de 31% en un peu plus de 30 ans (1982-2015). La part qu'elles représentent par rapport à la superficie totale du pays est ainsi passée de 7,9 à 10,3%, ce qui correspond à une croissance annuelle moyenne de 1983 hectares, soit l'équivalent de 2700 terrains de football. C'est ce qui ressort des résultats intermédiaires publiés en novembre 2018 par l'Office fédéral de la statistique (OFS) dans le cadre du quatrième relevé – en cours de réalisation – de la statistique de la superficie.

Les données disponibles ne couvrent encore que les deux tiers de la superficie totale du pays. Elles permettent néanmoins de discerner certaines tendances. Ainsi observe-t-on par exemple que l'urbanisation progresse surtout au détriment des surfaces agricoles. Fait réjouissant, toutefois: l'augmentation des surfaces d'habitat et d'infrastructure ralentit. Si leur accroissement annuel moyen s'élevait encore à 1% pendant la période 1982-1994, il se limitait à 0,7% entre 2006 et 2015.

La première étape de révision de la LAT n'étant entrée en vigueur qu'au 1^{er} mai 2014, ses effets ne se sont pas encore traduits dans les statistiques. En effet, les plans d'affectation – déterminants pour l'occupation du sol – ne sont adaptés que maintenant, les cantons ayant dû, au préalable (jusqu'à fin avril 2019), remanier leurs plans directeurs.

Les surfaces d'habitat et d'infrastructure comprennent les aires de bâtiments, les aires industrielles et artisanales, les surfaces dédiées aux transports, les espaces verts et de détente, ainsi que les surfaces d'infrastructures spéciales (installations d'approvisionnement en énergie, décharges, chantiers, etc.).

www.bfs.admin.ch > Actualités > Communiqué de presse du 26.11.2018: Les surfaces d'habitat et d'infrastructure continuent de s'étendre, mais plus lentement

■ Patrimoine et monuments historiques

2018, Année du patrimoine culturel

En 2018, la Suisse a pris part à l'Année européenne du patrimoine culturel. La campagne visait à souligner l'importance de ce même patrimoine pour la société et pour notre cadre de vie. De nombreux projets de médiation et de communication culturelles ont été lancés aux niveaux européen, national, régional et local. En Suisse, une trentaine d'organisations sans but lucratif se sont impliquées dans la campagne, et plus de 1'500 manifestations (expositions, visites guidées, etc.) ont été proposées sur la plateforme www.patrimoine2018.ch. La population a également été appelée à émettre des idées pour célébrer le patrimoine culturel. Ainsi, 136 projets ont été soumis dans le cadre d'un concours intitulé «Le patrimoine pour tous», dont 19 bénéficieront du soutien financier de l'Office fédéral de la culture (OFC). Exemple: le projet «Travail bénévole sur les chantiers de restauration».

Les temps forts de la campagne ont été les Journées européennes du patrimoine et leur millier de visites guidées (septembre), la Journée nationale des châteaux (7 octobre), les journées portes ouvertes organisées pour 84 bâtiments d'habitation historiques (mai), ainsi que l'exposition «Il patrimonio si racconta» à Bellinzone.

En cette Année du patrimoine culturel, le Conseil fédéral a transmis au Parlement les messages relatifs à deux accords internationaux:

- la Convention-cadre du Conseil de l'Europe de 2005 sur la valeur du patrimoine culturel pour la société (Convention de Faro), et
- la Convention de l'UNESCO de 2001 sur la protection du patrimoine culturel subaquatique.

Ces deux conventions visent à lutter contre le pillage du patrimoine culturel, pour la conservation et le développement duquel elles prévoient des stratégies efficaces.

www.patrimoine2018.ch

Le Conseil fédéral veut améliorer la protection des sites construits

En 2018, le Conseil fédéral a adopté le rapport «Préserver la physionomie des localités suisses», qui vise, entre autres, à mieux concilier densification et protection des sites construits. L'Office fédéral de la culture (OFC), qui a dirigé l'élaboration du rapport, souhaite que l'Inventaire fédéral des sites construits d'importance nationale à protéger en Suisse (ISOS) soit mieux accepté comme base de planification. Il faut que la population apprenne à apprécier le patrimoine architectural et soutienne les stratégies politiques destinées à promouvoir la culture du bâti.

Le rapport présente les mesures envisagées pour améliorer la protection des sites construits. Ainsi convient-il de renoncer à abaisser encore le niveau de protection actuel par le biais de

révisions législatives, ainsi que d'améliorer la mise en œuvre de l'ISOS en publiant de nouveaux guides y relatifs. «En tant qu'inventaire spécialisé, lit-on dans le rapport, [l'ISOS] est l'instrument le plus susceptible de favoriser une densification de qualité.»

Il s'agit en outre d'élaborer une stratégie interdépartementale de la culture du bâti – ce que la Confédération prévoit de faire depuis 2016. Le rapport mentionne également la mise au point par l'OFC, avec le concours d'EspaceSuisse, de cours consacrés à la problématique «ISOS et densification» – cours dont le premier aura lieu en 2019.

Le rapport répondait à un postulat du conseiller national solois Kurt Fluri (16.4028), qui chargeait le Conseil fédéral d'examiner l'évolution qualitative du paysage bâti – et en particulier du patrimoine culturel – au cours des dernières décennies, ainsi que les risques y afférents.

L'ISOS est un instrument clé pour la protection des sites construits, qu'il permet de comprendre et de développer avec doigté.

Offensive politique contre les inventaires de protection

En 2018, les commissions de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie (CEATE) des deux Chambres fédérales ont proposé des assouplissements dans le domaine de la protection du paysage et des sites construits. Elles ont approuvé le projet de révision de la loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage (LPN) élaboré en réponse à l'initiative du conseiller

aux États zougais Joachim Eder (12.402). Ce projet voulait que les atteintes aux paysages (IFP), aux sites construits (ISOS) et aux voies de communication historiques (IVS) de valeur soient rendues possibles non plus seulement dans le cas des projets de construction d'importance nationale, mais aussi dans celui des projets répondant à un simple intérêt cantonal (art. 6 al. 2 P-LPN). Il proposait en outre de compléter l'article 7 par un troisième alinéa prévoyant que les expertises des commissions fédérales compétentes ne constitueraient désormais plus, pour l'autorité de décision chargée de la pesée des intérêts en présence, qu'une base parmi d'autres.

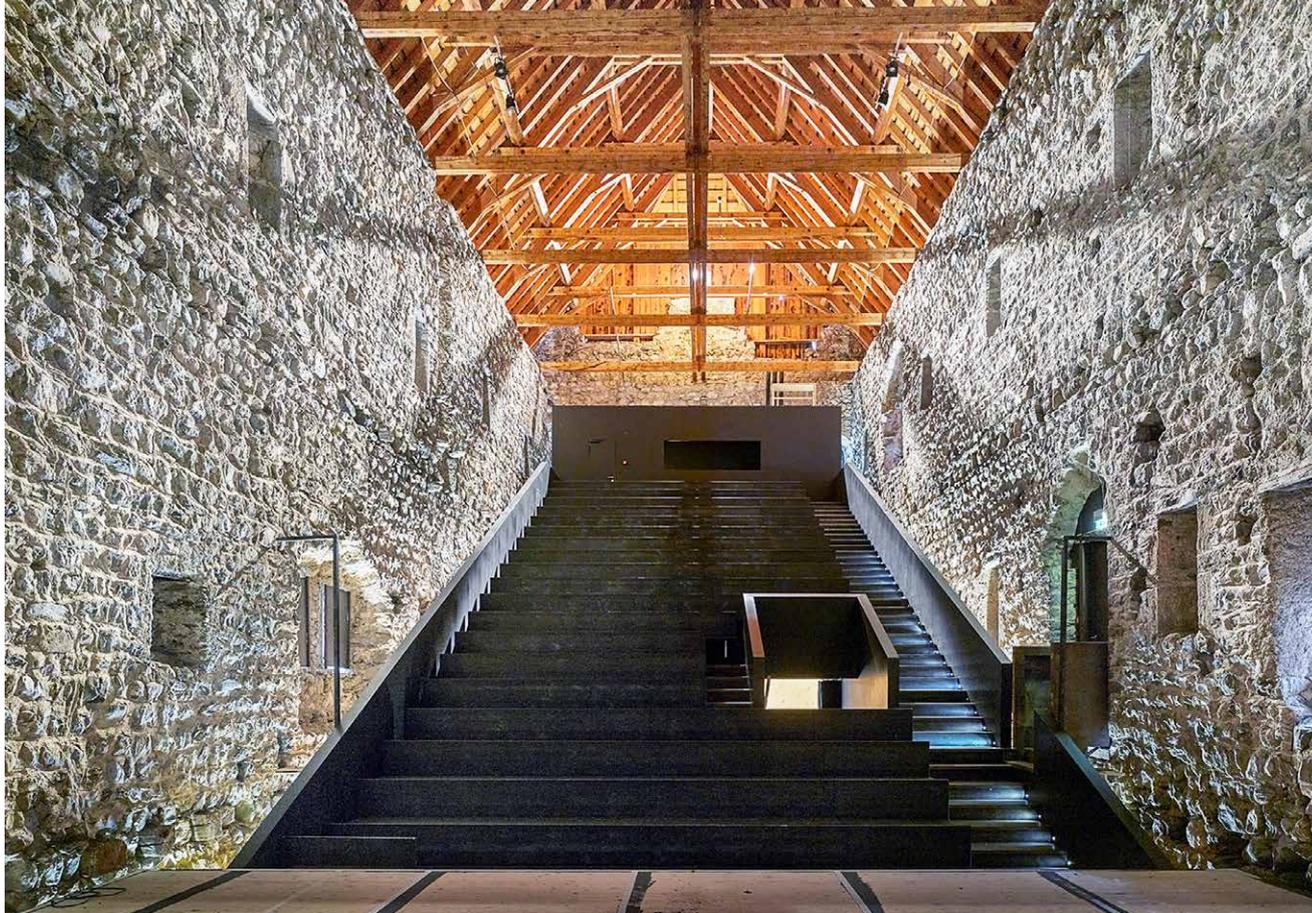
Si le projet a été bien accueilli par les faitières économiques, les organisations de protection de l'environnement et du patrimoine – WWF, Pro Natura, Patrimoine suisse, Fondation suisse pour la protection et l'aménagement du paysage – ont tiré la sonnette d'alarme. EspaceSuisse estimait pour sa part que les propositions visant à réduire la portée des inventaires de protection (art. 6 al. 2) allaient trop loin, et qu'il serait plus judicieux de se pencher sur l'éventail des tâches de la Confédération et leurs conséquences sur les atteintes aux objets protégés.

Les réactions des cantons se sont révélées variables. La moitié d'entre eux ont rejeté l'affaiblissement proposé de la LPN (art. 6 al. 2). Les exécutifs des cantons d'Argovie, de Bâle-Ville, de Berne, de Fribourg et de Saint-Gall ont dit craindre les pertes que subirait le patrimoine naturel et culturel. Les cantons des Grisons, de Neuchâtel, de Schaffhouse, de Thurgovie et de Zoug ont en revanche approuvé les assouplissements proposés et salué le fait que les cantons disposeraient d'un pouvoir de décision accru.

Les 1'500 manifestations organisées dans toute la Suisse ont donné vie au patrimoine culturel. Ici, le Moulin à papier de Bâle.

Photo: Patrimoine suisse





La Fondation «Nova Fundaziun Origen» a organisé un festival culturel à Riom GR. Le château, datant de 1230, a accueilli concerts et pièces de théâtre. Photo: Patrimoine suisse

En automne 2018, la CEATE-E a tiré les conséquences de la consultation et renoncé à la révision de l'art. 6 al. 2 LPN, en maintenant toutefois l'art. 7 al. 3. En janvier 2019, le Conseil fédéral a approuvé ce projet de révision et recommandé au Parlement de l'adopter.

Celui-ci doit encore se prononcer à ce sujet.

www.parlement.ch > rechercher «consultation 12.402»

www.espacesuisse.ch > Médias > Communiqués de presse > rechercher «actualité du 10.07.2018»

Guide «Protection des sites construits et densification»

VLP-ASPAN (depuis juillet 2018: EspaceSuisse) a publié, en collaboration avec les cantons des Grisons, de Saint-Gall, de Schwyz et de Soleure, un guide consacré aux enjeux parfois contradictoires de la protection des sites construits et de la densification (titre allemand: «Ortsbildschutz und Verdichtung»; traduction française à paraître en 2019). Ce guide décrit comment peser les divers intérêts en présence lorsqu'un projet de densification touche un périmètre inscrit dans l'Inventaire fédéral des sites construits d'importance nationale à protéger en Suisse (ISOS). Il montre aussi comment les communes doivent procéder lorsque des transformations ou de nouvelles constructions sont projetées dans de tels périmètres. Neuf études de cas et diverses recommandations expliquent enfin comment identifier et traiter les conflits potentiels entre densification et protection des sites construits.

La problématique trouve son origine dans l'arrêt rendu en 2009 par le Tribunal fédéral dans une affaire émanant de la commune zurichoise de Rüti – arrêt dans lequel la Haute Cour a précisé que les cantons et les communes devaient, eux aussi, tenir compte de l'ISOS (voir Inforum 2/2017). Le guide d'EspaceSuisse explique ce qu'il faut entendre par «tenir compte» de l'ISOS dans les procédures d'établissement des plans d'affectation et d'octroi des autorisations de construire. Le document peut être téléchargé gratuitement sur:

www.espacesuisse.ch > Aménagement du territoire > Urbanisation > Protection des sites construits

www.densipedia.ch > Connaissances & outils > Comment développer vers l'intérieur? > Outils de travail

Le Prix Wakker 2018 décerné aux organisateurs d'un festival culturel

En 2018, Patrimoine suisse n'a pas décerné le Prix Wakker à une commune, mais à la Nova Fundaziun Origen à Riom. Créée en 2006, cette fondation organise chaque année le festival culturel Origen, qui redonne des perspectives d'avenir à ce petit village des montagnes grisonnes en mettant en valeur le patrimoine local.

Comme bien d'autres localités périphériques de Suisse, Riom est aux prises avec de profondes mutations structurelles et un fort dépeuplement. La fondation a vu dans les bâtiments vacants du village un atout et, au lieu de construire un nouveau temple de la

culture pour son festival, elle a décidé de tirer parti du patrimoine bâti existant. Le village ne sert donc pas simplement de décor; il est appréhendé dans la totalité que forment le lieu, la nature et les hommes.

Le château de Riom accueille désormais une scène d'été dédiée au théâtre lyrique. Un théâtre d'hiver a été aménagé dans une grange, le foyer dans une villa abandonnée, une salle de répétition et un bureau de production dans l'ancienne école du village.

Comme le relève Patrimoine suisse, les activités de la fondation démontrent que le potentiel économique des régions de montagne ne se limite pas au tourisme de masse. L'association décerne chaque année le Prix Wakker depuis 1972. Les lauréats sont en général des communes qui se distinguent par le soin avec lequel elles conservent leur patrimoine et aménagent leur territoire.

www.wakkerpreis.ch > Médias > Archives > 2018 > Origen ouvre de nouvelles perspectives au patrimoine bâti et au village grison de Riom

Inscrire la culture du bâti dans les programmes d'enseignement

L'association Archijeunes a ouvert un nouveau site Internet dédié à la médiation de la culture du bâti. Archijeunes est un projet commun de la Société suisse des ingénieurs et des architectes (SIA) et de la Fédération des architectes suisses (FAS). Le site Internet fournit du matériel pédagogique ainsi que les coordonnées de divers experts. Les enseignants peuvent télécharger des unités d'enseignement entières, adaptées à leur région. Le but de l'association est que la culture du bâti soit abordée dans les écoles.

www.archijeunes.ch

■ Planification cantonale

Le délai imparti pour l'adaptation des plans directeurs cantonaux arrive à expiration

Le délai imparti aux cantons pour adapter leurs plans directeurs échoira le 30 avril 2019, soit cinq ans après l'entrée en vigueur de la première étape de la révision de la LAT (LAT 1). Tant que le plan directeur cantonal n'a pas été révisé, de nouveaux terrains ne peuvent en principe être classés en zone à bâtir que si une surface équivalente est simultanément déclassée ailleurs. Si un canton ne dispose pas d'un plan directeur approuvé par le Conseil fédéral à l'expiration du délai imparti, il ne pourra plus procéder à aucun nouveau classement.

Afin de mettre le plus rapidement possible un terme à ce moratoire, de nombreux cantons se sont empressés de réviser leur plan directeur et de le faire approuver par la Confédération. Fin 2018, **quinze d'entre eux y étaient parvenus**, à savoir ceux de Genève, de Bâle-Ville, de Zurich, de Berne, de Lucerne, de Schwyz, d'Uri, d'Argovie, de Saint-Gall, de Nidwald, de Vaud, d'Appenzell

Rhodes-Intérieures, d'Appenzell Rhodes-Extérieures, de Soleure et de Thurgovie.

Les plans directeurs des six derniers cantons précités ont été approuvés en 2018. D'autres plans en sont au stade de l'examen préalable auprès de l'Office fédéral du développement territorial (ARE) ou attendent d'être approuvés par le Conseil fédéral. Les cantons d'Obwald et de Glaris ne parviendront semble-t-il pas à respecter le délai imparti.

www.are.admin.ch > Développement et aménagement du territoire > Stratégie et planification > Plans directeurs cantonaux

Nidwald: pas de nouveaux classements sans déclassements

Le canton de Nidwald a révisé sa stratégie de développement territorial et défini les conditions de sa mise en œuvre dans son plan directeur. Le canton, qui compte environ 43'000 habitants, prévoit dans les 25 prochaines années une croissance démographique de 4'900 personnes – hypothèse qui correspond au scénario «haut» de l'Office fédéral de la statistique (OFS).

Afin de répartir cette croissance, Nidwald a adopté une démarche que la Confédération juge adéquate et innovante. Le canton attribue à chaque commune un degré de centralité (centre régional, centre secondaire, commune suburbaine, commune touristique rurale). Pour chaque degré de centralité est définie une augmentation démographique maximale à l'horizon 2030. Autre critère de différenciation: le territoire urbanisé des communes est subdivisé en périmètres à haute, moyenne et faible densité. Pour chacune de ces trois catégories sont définis des objectifs qualitatifs en matière de densification et d'aménagement du milieu bâti.

Nidwald estime que ses zones à bâtir actuelles seront, à un horizon de quinze ans, utilisées à 100,1 pour cent, ce qui signifie qu'elles devront absorber la croissance prévue jusqu'en 2032. De nouveaux classements ne seront a priori possibles que si des déclassements équivalents sont effectués ailleurs. Dans son plan directeur, le canton énonce les critères applicables à de tels classements et charge les communes dotées de zones à bâtir surdimensionnées de procéder aux déclassements nécessaires. Le Conseil fédéral exige du canton qu'il établisse une relation contraignante entre classements et déclassements, afin de garantir que le taux cantonal d'utilisation des zones à bâtir reste supérieur à 100 pour cent.

La Confédération n'est pas satisfaite des périmètres dévolus à l'habitat et aux activités dans la carte du plan directeur, qui lui paraissent en effet trop grands au vu des réserves de terrains à bâtir disponibles et du développement escompté. Le Conseil fédéral ne les a donc approuvés qu'au titre de coordination en cours (et non de coordination réglée), ce qui signifie que le dimensionnement de ces périmètres devra encore faire l'objet d'éclaircissements. Jusqu'à nouvel avis, aucune nouvelle zone à bâtir ne pourra être délimitée au sein des territoires d'urbanisation définis par le canton. Le Conseil fédéral a par ailleurs émis des réserves concernant la protection des terres les plus fertiles (surfaces d'assolement) – protection que le canton devra encore améliorer.



Le canton de Vaud a dû compléter son plan directeur et montrer comment il entend coordonner l'urbanisation et les transports.

Photo: F. Wyss, EspaceSuisse

Vaud: le canton devra compléter son plan directeur

Le canton de Vaud s'attend lui aussi à une augmentation sensible de sa population, qui devrait passer des 780'000 habitants actuels à 1,04 million de personnes d'ici à 2040. Cet accroissement se situe entre les scénarios «moyen» et «haut» de l'Office fédéral de la statistique (OFS). Le projet de territoire cantonal prévoit qu'à ce même horizon, les trois quarts de la population vaudoise seront établis dans les centres.

Dans les quinze ans à venir, le taux cantonal d'utilisation des zones à bâtir devrait se monter à 105 pour cent. De nouveaux classements ponctuels seront donc possibles, mais seulement si les communes concernées ont pleinement exploité leur potentiel de développement à l'intérieur du milieu bâti. Afin de mieux utiliser les périmètres déjà urbanisés, le plan directeur définit des densités minimales pour les différents types d'espaces et de centres.

Les réserves de terrains à bâtir étant inégalement réparties au sein du canton et surdimensionnées dans de nombreuses communes, des déclassements seront nécessaires. Une brochure consacrée au redimensionnement de la zone à bâtir indique que trois communes vaudoises sur quatre disposent de réserves trop importantes.

Le Conseil fédéral a assorti sa décision d'approbation de plusieurs réserves et mandats. Ainsi le canton devra-t-il notamment veiller à ce que son contingent minimal de surfaces d'assolement soit garanti sur la durée, ce qui impliquera une mise en œuvre rigoureuse de sa stratégie en la matière. Il devra en outre compléter les dispositions du plan directeur relatives au développement vers l'intérieur et à la coordination entre urbanisation et transports. Le

canton devra rendre compte de l'accomplissement de ces différents mandats dans ses rapports à la Confédération.

Appenzell Rhodes-Intérieures: des déclassements s'imposent malgré une forte croissance démographique

Le canton d'Appenzell Rhodes-Intérieures part du principe que, jusqu'en 2040, sa population augmentera davantage que ne le prévoit le scénario «haut» de l'Office fédéral de la statistique (OFS). Il a donc retenu les deux hypothèses, la sienne propre tablant sur une population future de 18'000 habitants (au lieu des 16'000 actuels), tandis que celle de l'OFS (scénario «haut») l'estime à 17'100 personnes. Le Conseil fédéral a ici émis une réserve car, en vertu de l'ordonnance sur l'aménagement du territoire, les prévisions supérieures au scénario «haut» de l'OFS ne sont prises en considération que si le développement réel les a confirmées.

Selon le scénario «haut» de l'OFS, le taux cantonal d'utilisation des zones à bâtir actuelles ne se montera, dans les quinze ans à venir, qu'à 96,6 pour cent. Aussi le canton a-t-il chargé les districts (l'équivalent des communes dans les autres cantons) d'adapter jusqu'en 2022 leurs plans d'affectation aux nouvelles prévisions démographiques et d'examiner la nécessité de procéder à des déclassements. Selon le plan directeur cantonal, de nouveaux classements ne sont possibles que si des surfaces équivalentes sont déclassées ailleurs. Au-delà de cette obligation de compensation, le Conseil fédéral a précisé que de nouveaux classements ne pourraient être effectués que si le potentiel d'utilisation des zones à bâtir

existantes a été épuisé, et que les terrains nouvellement classés devraient faire l'objet d'une utilisation efficace et économe en sol.

Appenzell Rhodes-Extérieures: déclassements et protection accrue des surfaces d'assolement

Appenzell Rhodes-Extérieures subit l'influence directe du dynamisme économique de l'agglomération Saint-Gall – lac de Constance. Le canton s'attend à une croissance démographique comprise entre les scénarios «moyen» et «haut» de l'Office fédéral de la statistique (OFS). Il estime que sa population atteindra, d'ici à 2040, près de 60'000 habitants, soit 6'500 de plus qu'aujourd'hui. Dans cette hypothèse, le taux cantonal d'utilisation des zones à bâtir se montera, dans quinze ans, à 99,2 pour cent. Des déclassements seront donc nécessaires. Le plan directeur donne aux communes – dont sept sur vingt sont concernées – des instructions dans ce sens.

Le nouveau plan directeur privilégie les périmètres bien situés et bien desservis et oriente le développement de l'urbanisation vers l'intérieur du milieu bâti. La Confédération a salué les principes énoncés dans ce domaine, ainsi que la volonté du canton de promouvoir l'établissement de plans directeurs communaux. Le canton se montre déterminé à exploiter les réserves de terrains à bâtir disponibles.

Le territoire d'urbanisation délimité dans le plan directeur cantonal présente une superficie totale de 1'577 hectares. La répartition géographique des surfaces concernées a été adaptée au moyen de transferts et d'extensions ponctuelles. Dans sa décision d'approbation, le Conseil fédéral a précisé que ces mesures ne devaient en aucun cas conduire à un accroissement global du territoire d'urbanisation. Il a par ailleurs invité le canton à veiller à la préservation de ses surfaces d'assolement (SDA), dont l'étendue ne dépasse en effet plus que de peu le contingent minimal fixé par le plan sectoriel SDA.

Soleure: plus de poids doit être accordé au développement vers l'intérieur

Dans son plan directeur révisé, le canton de Soleure a délimité, pour les 20 à 25 prochaines années, un territoire d'urbanisation d'une superficie totale de 9'027 hectares, basé sur les zones à bâtir et les zones intermédiaires actuelles. Ces zones intermédiaires, qui s'étendent sur 477 hectares au total, sont des zones non constructibles destinées à être classées en priorité si une extension des zones à bâtir se révèle nécessaire. Comme elles sont toutefois souvent mal situées et donc impropres à un tel classement, les communes sont chargées d'en réaffecter la majeure partie en zone agricole. De nouveaux classements ne seront plus possibles que ponctuellement, à des endroits appropriés.

Le canton demande par ailleurs aux communes de construire de façon plus compacte au sein du territoire d'urbanisation. Pour ce faire, elles devront identifier les possibilités de densification et définir les mesures nécessaires dans leurs plans d'aménagement locaux. Il s'agit, dans ce contexte, de lutter contre la thésaurisa-

tion des terrains à bâtir. Si le Conseil fédéral salue ces mandats aux communes, il estime que le plan directeur accorde encore trop peu de poids à la densification des périmètres déjà urbanisés – densification pour laquelle le canton n'a en effet pas édicté de principes d'aménagement. Aussi la Confédération a-t-elle enjoint au canton d'y remédier dans un délai d'un an. À cet égard, l'idéal serait que le plan directeur comporte un chapitre spécifiquement consacré aux enjeux de la densification et du développement vers l'intérieur. S'agissant des nouveaux classements en zone à bâtir, le canton devra examiner si les densités indicatives prévues dans le plan directeur sont suffisantes ou s'il convient de les adapter – sachant qu'elles ne devraient en principe pas être inférieures aux valeurs prescrites dans les directives techniques de la Confédération sur les zones à bâtir.

Thurgovie: des exigences à revoir en matière de desserte

Le canton de Thurgovie estime que sa population augmentera de 64'000 habitants (+25%) d'ici à 2040, pour atteindre 324'000 personnes. Cette hypothèse correspond au scénario «haut» établi par l'Office fédéral de la statistique (OFS) en 2010, mais reste sensiblement inférieure au scénario «haut» de 2015. En ce qui concerne les emplois, le canton table sur une croissance d'environ 18 pour cent, ce qui porterait leur nombre à 119'000 au total. Dans son projet de territoire, le canton montre comment il entend faire face à la forte croissance de la population et de la mobilité, tout en préservant ses paysages ruraux caractéristiques.

Il est prévu que la croissance démographique attendue se répartisse à 65 pour cent dans l'«espace urbain», à 25 pour cent dans le «milieu bâti compact» et à 10 pour cent dans les localités des «paysages ruraux». La superficie totale du territoire d'urbanisation à l'horizon 2040 est fixée à 11'450 hectares, ce qui correspond à un accroissement de 6 pour cent par rapport aux zones à bâtir existantes. La loi cantonale sur l'aménagement du territoire et les constructions précise que le territoire d'urbanisation ainsi défini ne pourra plus être étendu jusqu'à fin 2040.

Le canton estime que, dans quinze ans, ses zones à bâtir actuelles seront utilisées à plus de 104 pour cent. De nouveaux classements seront donc possibles, les critères applicables étant clairement définis dans le plan directeur. Ainsi les communes devront-elles, avant tout nouveau classement éventuel, tenir compte de leurs potentiels de développement à l'intérieur du milieu bâti existant, ainsi que des densités minimales définies par le canton pour chaque type d'espace. Dans leurs calculs de capacité, toutes les communes devront augmenter les densités de référence applicables aux zones d'habitation et aux zones mixtes de 2 pour cent jusqu'en 2030 et de 3 pour cent jusqu'en 2040, et ce, indépendamment des densités actuelles.

En raison d'une urbanisation galopante, les surfaces d'assolement sont, dans de nombreux cantons, sous pression.

Le canton d'Argovie doit lui aussi mieux protéger ses meilleures terres agricoles dans son nouveau plan directeur.

Photo: F. Wyss, EspaceSuisse



L'approbation du plan directeur thurgovien a été, elle aussi, assortie de diverses réserves et mandats. Le Conseil fédéral a notamment critiqué le fait que, dans l'«espace urbain», seul le niveau de qualité de desserte par les transports publics «D» soit imposé à titre d'exigence minimale en cas de nouveau classement ou de réaffectation. Le canton devra donc examiner, dans un délai de deux ans, si les exigences en matière de desserte en cas de nouveau classement ne devraient pas être resserrées et adaptées aux différents types d'espaces.

Berne: le défi du développement vers l'intérieur

Le Conseil-exécutif du canton de Berne a adopté en 2018 le «Rapport sur l'aménagement du territoire 2018» à l'intention du Grand Conseil (parlement).

Il a constaté que le canton offrait de bonnes conditions, en matière tant juridique que de planification, pour permettre le développement du milieu bâti vers l'intérieur. Le thème de l'urbanisation a fait l'objet d'une refonte dans le plan directeur cantonal. La législation sur les constructions a été révisée en deux étapes et répond désormais aux exigences de la LAT révisée.

Il n'est cependant pas encore possible d'évaluer si les instruments juridiques et de planification remaniés seront efficaces. Dans les communes, la mise en œuvre représente un défi.

Parallèlement à la présentation du rapport sur l'aménagement du territoire, le gouvernement a lancé une procédure de participation publique pour les adaptations du plan directeur cantonal. Ces adaptations, qui font écho aux défis identifiés dans ledit rapport, portent sur différentes stratégies et seize fiches de mesures. Quatre nouvelles fiches de mesures seront par ailleurs ajoutées.

www.jgk.be.ch > Aménagement du territoire > Publications > Rapport sur l'aménagement du territoire de 2018

Zurich: le développement vers l'intérieur au centre du dernier rapport sur l'aménagement du territoire

Tous les quatre ans, l'exécutif du canton de Zurich renseigne le Parlement cantonal sur l'état du développement territorial. Son rapport 2017, publié en 2018, se concentre sur la problématique très actuelle du développement de l'urbanisation vers l'intérieur du milieu bâti. Malgré son grand dynamisme et sa forte croissance, le canton fait preuve de beaucoup de retenue dans l'extension de ses zones à bâtir – ce qui était déjà le cas avant la première étape de la révision de la LAT. Partant, le développement doit s'effectuer au sein du milieu bâti existant, ce qui ne peut se faire – et n'est accepté par la population – que si les qualités préexistantes sont préservées, voire renforcées.

Le développement urbain représente dès lors un défi pour les villes et les communes, qui sont appelées à se pencher de près sur les réalités locales et à définir leurs objectifs de développement selon une approche globale, tenant compte des multiples intérêts de la population, des milieux politiques et de l'économie. Et comme de nombreux problèmes ne peuvent plus être résolus à l'échelle d'une seule commune, voire du seul canton, il est pri-

mordial que les collectivités territoriales collaborent par-delà les frontières politiques.

Le rapport du canton de Zurich sur l'aménagement du territoire aborde ces différents enjeux et montre, à travers des exemples concrets, comment les villes et les communes peuvent remplir leurs missions avec succès. Il contient en outre, en annexe, une liste des nombreux projets et procédures d'aménagement dans lesquels le canton a été impliqué entre 2014 et 2017.

www.zh.ch > Aktuell > News > Medienmitteilung vom 19.07.2018

■ Planification fédérale

Pour une protection plus efficace des surfaces d'assolement

Le plan sectoriel des surfaces d'assolement (SDA) vise à assurer la préservation des meilleures terres agricoles du pays, souvent menacées par l'urbanisation. Pour permettre aux cantons de mieux protéger ces sols, le plan sectoriel de 1992, devenu obsolète, est en cours de remaniement. Fin 2018, les trois offices fédéraux compétents disposaient d'un projet prêt à être mis en consultation.

Le plan sectoriel remanié devra garantir une préservation aussi bien quantitative que qualitative des SDA. Les 18 principes qu'il contient définissent comment sauvegarder les contingents cantonaux à long terme, comment établir les inventaires cantonaux des SDA, comment compenser les SDA affectées à l'urbanisation et quel monitoring mettre en place. La surface d'assolement à garantir en Suisse reste de 438'460 hectares au total.

Afin d'harmoniser les pratiques cantonales, le projet précise à quelles conditions les cantons peuvent inscrire dans leurs inventaires des surfaces telles que terrains de golf ou vergers à titre de SDA.

Il incombe aux cantons d'assurer la préservation de leurs contingents de SDA dans le cadre de leur planification directrice. La Confédération entend montrer l'exemple en compensant toute perte de SDA due à des projets fédéraux (p. ex. à travers la requalification de sols dégradés).

En Suisse, il existe de vastes territoires pour lesquels on ne dispose pratiquement d'aucune information pédologique (> chap. Protection des sols). Aussi les cantons ne devraient-ils bénéficier de plus de souplesse dans la mise en œuvre du plan sectoriel – p. ex. en vue de procéder à des échanges de SDA entre eux – que si des informations pédologiques fiables sont disponibles. Le projet prévoit de contraindre les cantons dont la base de données est insuffisante à se doter d'une réglementation relative à la compensation de leurs SDA.

www.plansectoriel.ch > Surfaces d'assolement > Consultation et participation publique conformément à l'article 19 OAT

Plan sectoriel des transports: partie Infrastructure route approuvée

En 2018, la Confédération a finalisé la partie Infrastructure route (SIN) du plan sectoriel des transports, attendue depuis longtemps. Celle-ci permettra de coordonner le développement à long terme du réseau des routes nationales avec les planifications territoriales des offices fédéraux, des cantons et des communes. Le Conseil fédéral a approuvé cette première édition du SIN le 27 juin 2018.

Le SIN édicte les principes applicables à la planification des routes nationales et montre où devront être construits quels ouvrages. Il traite de l'élimination des goulets d'étranglement, du stationnement des poids lourds, de la protection contre le bruit, de la prévention des accidents majeurs, des passages à faune, des interfaces avec les réseaux de mobilité douce et d'autres aspects relatifs aux routes nationales.

Planifié dans les années 1950 et 1960, le réseau des routes nationales est aujourd'hui achevé à 96 pour cent. L'enjeu principal est donc, désormais, d'en maintenir le bon fonctionnement sur la durée.

Le SIN se compose d'une partie conceptuelle et de douze fiches d'objet. Chacune de ces fiches porte sur l'une des douze régions identifiées comme territoires d'action dans le Projet de territoire Suisse de 2012.

www.plansectoriel.ch > Transports > Partie Infrastructure route

www.astra.admin.ch > Médias > Communiqué de presse du 27.06.2018: Le Conseil fédéral approuve le plan sectoriel des transports, partie Infrastructure route

Plan sectoriel des transports: partie Infrastructure rail adaptée

En décembre 2018, le Conseil fédéral a approuvé l'adaptation de la partie Infrastructure rail (SIS) du plan sectoriel des transports. La révision comportait la mise à jour du chapitre relatif au réseau stratégique d'approvisionnement en courant électrique ferroviaire et l'intégration, dans les fiches d'objet du SIS, d'un nouvel atelier BLS à l'ouest de la ville de Berne. Pour cet atelier, le canton de Berne avait examiné 44 sites d'implantation potentiels. Seuls ceux de Chlifforst Nord et de Niederbottigen avaient été retenus dans le cadre de la procédure SIS. Comme cela ressortait de la pesée globale des intérêts en présence, chacun d'eux présentait des avantages et des inconvénients. Alors que le site de Chlifforst Nord impliquait des défrichements et la délimitation d'une nouvelle zone à bâtir isolée dans un paysage intact, celui de Niederbottigen était destiné à accueillir une partie du développement – principalement résidentiel – de la ville de Berne, en plus de quoi il aurait fallu procéder à de nombreuses expropriations. Le Conseil fédéral a finalement tranché, dans le plan sectoriel, en faveur de Chlifforst Nord.

www.plansectoriel.ch > Transports > Partie Infrastructure rail

www.bav.admin.ch > Actualités > Communiqué de presse du 07.12.2018: Plan sectoriel des transports: le Conseil fédéral adopte la partie révisée Infrastructure rail

Cargo sous terrain: le Conseil fédéral veut lancer une consultation

La société Cargo sous terrain SA ambitionne de réaliser en Suisse un réseau de tunnels destiné au transport de marchandises, afin de soulager et compléter les réseaux routier et ferroviaire existants, souvent saturés. Porté par un consortium principalement composé de détaillants, de logisticiens, de banques et d'assureurs, le projet comporte trois éléments:

- un système de tunnels entre les centres logistiques et les grandes agglomérations urbaines,
- un système de distribution fine des marchandises en zone urbaine (City-logistique) et
- un système d'information permettant une exploitation entièrement automatisée.

S'il est prévu que le projet soit financé par le secteur privé, un soutien politique se révèle indispensable. C'est pourquoi le Conseil fédéral souhaite mettre le projet en consultation. À cette fin, il a chargé le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) d'élaborer une loi fédérale sur les installations souterraines de transport de marchandises. Sur la base des résultats de la consultation, le Conseil fédéral décidera s'il continue à soutenir le projet et la création d'une base légale y afférente. Il a cependant exclu – et ce, dès 2016 – une participation financière de la Confédération. L'une des conditions posées par le Conseil fédéral pour l'adoption d'une loi spéciale veut que les cantons de Zurich, d'Argovie et de Soleure – qui seraient concernés par le premier tronçon – se déclarent d'accord avec la réalisation du projet et intègrent celui-ci dans leur planification régionale des transports.

www.bav.admin.ch > Actualités > Communiqué de presse du 28.09.2018: Cargo sous terrain: le Conseil fédéral veut ouvrir une consultation

www.cargosousterrain.ch

Les places d'atterrissage en montagne portées devant le Tribunal fédéral

Les places d'atterrissage pour hélicoptères en montagne sont définies dans le plan sectoriel de l'infrastructure aéronautique (PSIA). En 2015, le Conseil fédéral avait décidé de supprimer deux d'entre elles et de limiter leur nombre total à 40. Or, le 31 janvier 2018, le Tribunal administratif fédéral a estimé, à l'instar des communes qui l'avaient saisi, que les places d'atterrissage de Gumm et de Rosenegg-West, toutes deux situées dans l'Oberland bernois, ne pouvaient être fermées de la sorte.

Selon les juges, en effet, le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) n'avait pas suffisamment motivé sa décision de supprimer ces deux places en particulier. Car si ces dernières se trouvaient dans un site inscrit à l'Inventaire fédéral des paysages, sites et monuments naturels d'importance nationale (IFP), c'était aussi le cas de 20 autres de ces places. Le tribunal a critiqué le fait que, contrairement à ce que prévoyait la loi, la Commission fédérale pour la protection de la nature et du paysage (CFNP) n'avait été chargée de rendre une expertise pour aucune de ces 22 places.

Les organisations environnementales sont en général opposées à ce que des places d'atterrissage en montagne soient aménagées à des fins sportives dans des sites IFP. Aussi l'organisation Mountain Wilderness portera-t-elle l'affaire devant le Tribunal fédéral. Quant au DETEC, il souhaite lui aussi que la cause soit jugée par la Haute Cour. Il ne voit en effet aucune contradiction entre les places d'atterrissage en montagne et les sites IFP, les premières ayant été délimitées avant l'établissement de l'inventaire.

www.bvger.ch > Arrêt A-603/2017

Adoption de la fiche PSIA concernant l'aéroport de Genève

Le Conseil fédéral a adopté la fiche du plan sectoriel de l'infrastructure aéronautique (PSIA) relative à l'aéroport de Genève. Ainsi ce dernier est-il pour la première fois doté d'un cadre général régissant l'exploitation et le développement de l'infrastructure jusqu'en 2030. Le document fixe aussi, sur la base d'un nouveau mécanisme, un objectif de réduction de l'exposition au bruit. L'aéroport de Genève revêt une grande importance pour la Suisse. En 2017, il a accueilli pas moins de 17,3 millions de passagers – nombre qui devrait atteindre les 25 millions d'ici à 2030.

Le PSIA est l'instrument de planification de la Confédération pour toutes les infrastructures relevant de l'aviation civile: aéroports nationaux, aérodromes régionaux, aérodromes militaires aussi utilisés à des fins civiles, champs d'aviation, héliports, places d'atterrissage en montagne et installations de navigation aérienne.

www.plansectoriel.ch > Transports > Partie Infrastructure aviation

www.bazl.admin.ch > Médias > Communiqué de presse du 14.11.2018: Le Conseil fédéral adopte la fiche du plan sectoriel de l'infrastructure aéronautique pour l'aéroport de Genève

La recherche de sites de stockage des déchets radioactifs en couches géologiques profondes se poursuit

Le Conseil fédéral a clos la deuxième étape d'identification des sites adaptés au stockage des déchets radioactifs en couches géologiques profondes. Afin de déterminer avec encore plus de fiabilité où pourront être stockés les déchets hautement radioactifs (DHR) et les déchets faiblement ou moyennement radioactifs (DFMR), trois domaines d'implantation feront encore l'objet d'investigations approfondies: la région Jura-est (canton d'Argovie), la région Nord des Lägern (cantons d'Argovie et de Zurich) et la région Zurich nord-est (cantons de Thurgovie et de Zurich).

La loi sur l'énergie nucléaire indique que les déchets radioactifs produits en Suisse doivent être stockés dans des dépôts en profondeur. La partie «Conception générale» du plan sectoriel des dépôts en couches géologiques profondes régit la recherche de sites appropriés. Celle-ci s'effectue en trois étapes. Lors de la première, qui a duré de 2008 à 2011, six régions ont été identifiées comme adaptées sur le plan géologique (Jura-est, Pied sud du Jura, Nord des Lägern, Südranden, Wellenberg et Zurich

nord-est). Lors de la deuxième étape, qui s'est étendue de 2011 à 2018, la Société coopérative nationale pour le stockage des déchets radioactifs (Nagra) a procédé à l'examen de ces six régions. La population concernée a pu prendre position dans le cadre de conférences régionales, et différents sites ont été retenus pour l'implantation des installations de surface. La troisième étape, qui s'ouvre maintenant, consistera à étudier de façon approfondie les domaines d'implantation précédemment retenus.

La planification actuelle prévoit que le premier dépôt en profondeur, destiné aux DFMR, soit mis en service en 2050. Quant à celui destiné aux DHR, il devrait être opérationnel en 2060. Ce calendrier se révèle cependant optimiste, car il ne tient pas compte des oppositions et retards éventuels.

www.plansectoriel.ch > Dépôts en couches géologiques profondes

www.dechetsradioactifs.ch

■ Protection contre le bruit

Un million de personnes souffrent du bruit occasionné par le trafic

Tous les cinq ans, la Confédération calcule l'exposition au bruit de la population suisse. Pour sa plus récente évaluation, l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) s'est basé sur des données récoltées en 2015. Son calcul montre qu'en Suisse, près d'un million de personnes, soit un citoyen sur huit, sont exposées à des immersions sonores supérieures aux valeurs limites légales. La plupart d'entre elles vivent dans les villes et les agglomérations. Le trafic routier occasionne, et de loin, les plus importantes nuisances.

Parmi les 8,3 millions d'habitants en Suisse, 1,1 million subissent un bruit routier excessif durant la journée. La nuit, ils sont près de 1,0 million à subir le même sort. Le bruit du trafic ferroviaire touche 16'000 personnes durant la journée et 87'000 la nuit. En outre, 24'000 personnes subissent le bruit du trafic aérien de jour et 75'000 de nuit.

Le Conseil fédéral veut lutter contre le bruit notamment par des mesures d'aménagement du territoire. Depuis 2017, il met en œuvre le «Plan national de mesures pour diminuer les nuisances sonores», qui définit trois axes stratégiques:

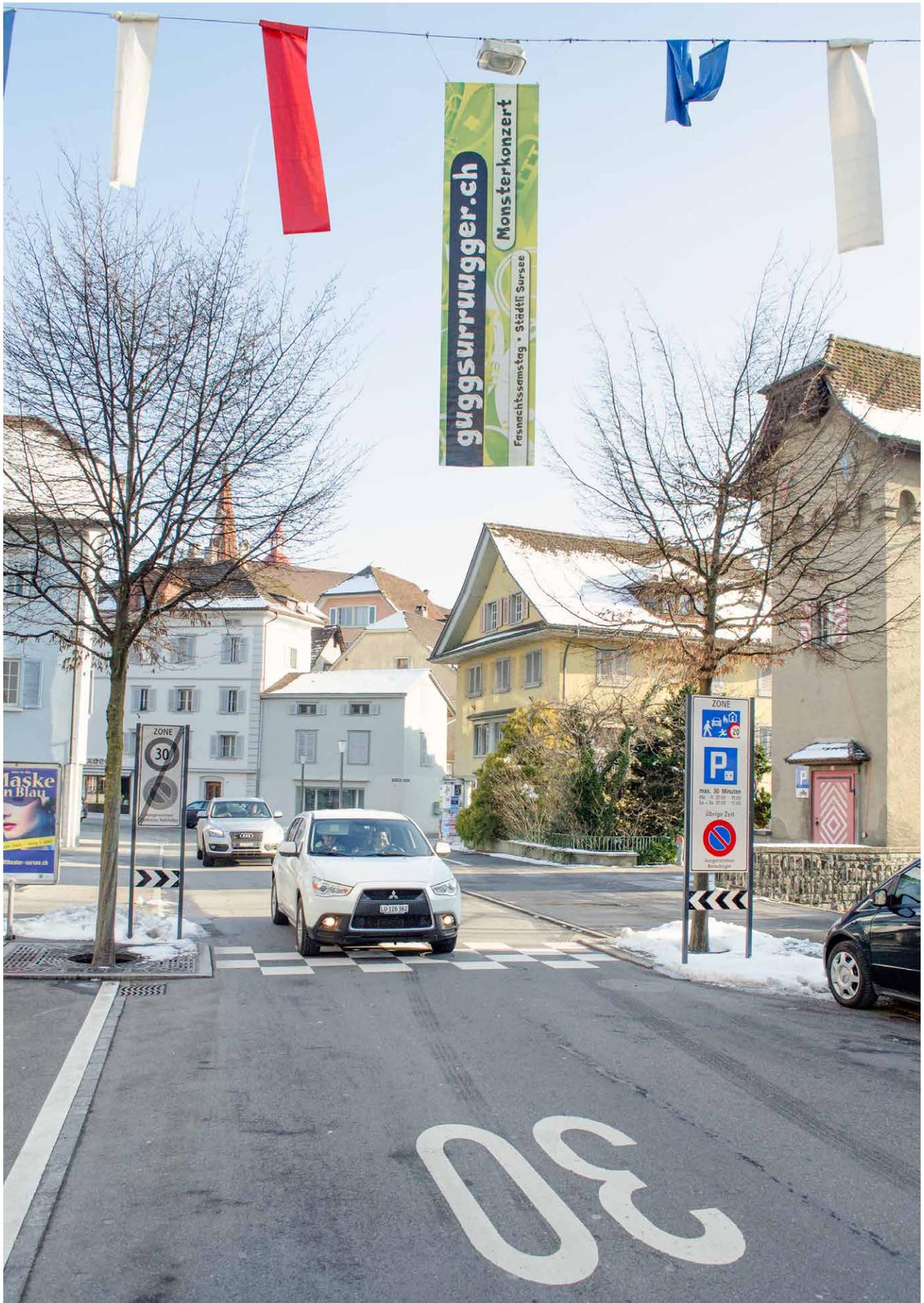
- réduction des émissions de bruit à la source;
- promotion de la tranquillité et de la détente dans le développement urbain;
- suivi du bruit (monitoring) et information de la population.

Les spécialistes de l'aménagement du territoire et de la lutte contre le bruit se sont déjà entendus en 2016 sur la nécessité de collaborer davantage. Le document de position (2015) correspondant a été rédigé par notre association (alors encore VLP-ASPAN).

www.bafu.admin.ch > Thèmes > Bruit > Publications et études > Pollution sonore en Suisse

www.bruit.ch

www.espacesuisse.ch > Aménagement du territoire > Protection de l'environnement



Le trafic routier est le premier générateur de bruit. Dans la vieille ville de Sursee LU, la modération du trafic a sensiblement réduit les émissions SONORES. Photo: F. Wyss, EspaceSuisse

■ Protection du sol

Surfaces d'assolement: publication d'un nouveau projet de plan sectoriel

Le plan sectoriel des surfaces d'assolement (SDA) de 1992 est un instrument de la Confédération destiné à garantir la disponibilité des meilleures terres agricoles pour la production de denrées alimentaires. Son succès est mitigé, puisque l'extension du territoire urbanisé a entraîné l'utilisation de nombreuses surfaces d'assolement à des fins de construction. Début 2018, un groupe d'experts constitué de représentants de la Confédération, des cantons et d'associations spécialisées a formulé des recommandations pour améliorer leur protection. Des échanges de surfaces ou la réhabilitation de sols de moins bonne qualité pourraient par exemple compenser les emprises sur les surfaces d'assolement. Les propositions en vue d'un nouveau plan sectoriel SDA ont été publiées à la fin 2018 et soumises aux cantons pour audition. Le Conseil fédéral devrait adopter le nouveau plan sectoriel fin 2019 (> chap. Planification fédérale). Le rapport du groupe d'experts est disponible sur le site de l'Office fédéral du développement territorial (ARE).

www.plansectoriel.ch > Surfaces d'assolement > Remaniement et renforcement du plan sectoriel surfaces d'assolement > Rapport du groupe d'experts

PNR 68: intégrer la qualité du sol dans l'aménagement du territoire

Des terres arables continuent à disparaître chaque jour en Suisse et ce sont principalement les sols les plus adaptés à l'exploitation agricole qui sont utilisés par la construction. C'est là l'un des résultats mis en évidence par le Programme national de recherche «Utilisation durable de la ressource sol» (PNR 68), qui s'est achevé en 2018. Pour enrayer cette évolution, les chercheurs recommandent de faire de la **qualité du sol** une mesure clé pour gérer cette ressource, y compris dans l'aménagement du territoire.

Le PNR 68, qui s'est déroulé entre 2012 et 2017, était consacré à l'étude des services écologiques et économiques que fournit le sol. Son but était d'améliorer la connaissance des sols, d'élaborer des instruments d'évaluation de leurs qualités et de développer des stratégies pour leur utilisation durable. Cinq synthèses thématiques et une synthèse générale en présentent les résultats.

Selon le PNR 68, la première étape de la révision de la LAT (LAT 1) a permis de freiner la création de nouvelles zones à bâtir, mais la construction hors zone à bâtir continue d'entraîner une perte considérable de terres cultivables et, avec elles, de nombreuses fonctions remplies par le sol (fertilité, capacités à filtrer l'eau et à stocker les gaz à effet de serre, etc.). Selon les auteurs de la synthèse thématique 3, il faut agir rapidement pour ne pas perdre encore plus de sols de haute qualité. À cet égard, la deuxième étape de la révision de la LAT (LAT 2) représente une étape décisive.



À l'instar du groupe d'experts qui s'est penché sur les surfaces d'assolement (voir ci-dessus), les participants au PNR ont constaté que les bases de données pédologiques font défaut pour une grande partie du territoire. Pour remédier à cette lacune, ils ont élaboré des méthodes basées sur un indice de qualité pédologique qui permettent de recenser les propriétés du sol, de façon à mieux prendre en compte le critère de la qualité du sol lors des décisions d'aménagement. Ils suggèrent également de créer une plateforme d'information sur le sol.

Mais les données pédologiques à elles seules ne suffisent pas. Pour que la qualité du sol soit prise en compte dans l'aménagement du territoire, les auteurs de la synthèse thématique 3 exigent une nouvelle base légale qui intègre la qualité du sol dans la pesée des intérêts. Un article réglant spécifiquement la coordination et la pondération des intérêts a été proposé en ce sens dans le projet relatif à la LAT 2 mis en consultation. La législation en vigueur ne protège pas suffisamment les terres arables. Il n'existe qu'une obligation concernant la surface minimale des surfaces d'assolement, mais rien concernant les autres surfaces de terre cultivable, autrement plus vastes. Par ailleurs, les fonctions fournies par le sol qui ne sont pas directement liées à l'agriculture comme le filtrage de l'eau ou la biodiversité ne sont pas prises en compte dans les décisions d'aménagement.

EspaceSuisse a contribué à la synthèse thématique 3 du PNR 68, publiée sous le titre «Un agenda du sol pour l'aménagement du territoire». Son objectif est de faire connaître les résultats de

la recherche sur les aspects qualitatifs du sol, afin de pouvoir les prendre en compte de manière adéquate dans les décisions d'aménagement du territoire.

www.pnr68.ch > Synthèse thématique 3: «Un agenda du sol pour l'aménagement du territoire»

Le Conseil fédéral veut de meilleures bases de données sur le sous-sol

Le Conseil fédéral veut de meilleures bases de données pour l'aménagement du territoire en sous-sol. Il est nécessaire d'améliorer la disponibilité des données ainsi que des informations géologiques et de les regrouper de manière coordonnée. Selon un rapport rendu public en décembre 2018, le Conseil fédéral souhaite que le sous-sol soit mieux intégré dans l'aménagement du territoire. Il a chargé l'Administration fédérale de préparer une adaptation de la loi fédérale sur la géoinformation qui fixera le cadre dans lequel les données géologiques servant à l'aménagement du territoire seront collectées et regroupées.

www.are.admin.ch > rechercher «données géologiques relatives au sous-sol»

Un modèle géologique 3D du Plateau suisse

Le Service géologique national de swisstopo a réalisé un modèle 3D du bassin molassique (GeoMol) allant du lac Léman au lac de Constance. Ce modèle montre les structures géologiques de cette région densément peuplée.

La couche supérieure du modèle 3D correspond à la surface topographique et est basée sur les cartes géologiques et le modèle numérique de terrain de swisstopo. Pour les parties plus profondes et les plus volumétriques du modèle, des données de sections sismiques (environ 5'000 km au total) et de plus de 60 forages profonds ont été intégrées au modèle. Acquisées au cours des cinquante dernières années par diverses compagnies d'exploration d'hydrocarbures, ces données ont été mises à la disposition du projet GeoMol.

Le modèle GeoMol est déjà utilisé dans le cadre du projet «Cargo sous terrain», dont l'objectif est la construction d'un système souterrain de tunnels en Suisse, destiné au transport des marchandises (> chap. Planification fédérale). Le modèle 3D est également utilisé par des spécialistes de la géothermie pour des projets en Suisse romande. Il devrait aussi être amené à jouer un rôle dans l'aménagement du territoire, notamment en ce qui concerne l'utilisation du sous-sol.

www.swisstopo.admin.ch > Critère de recherche: GeoMol



La Confédération garantit la disponibilité des surfaces d'assolement au moyen d'un plan sectoriel. Ces terres sont cependant sous pression. Le plan sectoriel doit dès lors être remanié.

Photo: J. Poux, EspaceSuisse

■ Résidences secondaires

373 communes soumises à la législation sur les résidences secondaires

L'Office fédéral du développement territorial (ARE) calcule chaque année le taux de résidences secondaires des communes sur la base de leur inventaire des logements. En mars 2018, 373 des 2'222 communes suisses présentaient un taux de résidences secondaires supérieur à 20 pour cent. Depuis mars 2017, 19 nouvelles communes avaient franchi le seuil des 20 pour cent, tandis que 24 autres étaient redescendues au-dessous de cette limite.

Une grande partie des communes concernées par l'interdiction de construire de nouvelles résidences secondaires se situent dans les cantons de Berne, des Grisons, du Tessin, du Valais et de Vaud.

L'ARE publie les inventaires une fois par année, fin mars. Avant 2017, il calculait les taux de résidences secondaires sur la base d'une statistique moins détaillée.

www.are.admin.ch > Médias et publications > Communiqué de presse du 29.03.2018: Relevé actuel de la part des résidences secondaires dans les communes

Réaffectation des bâtiments caractéristiques du site: quelles possibilités?

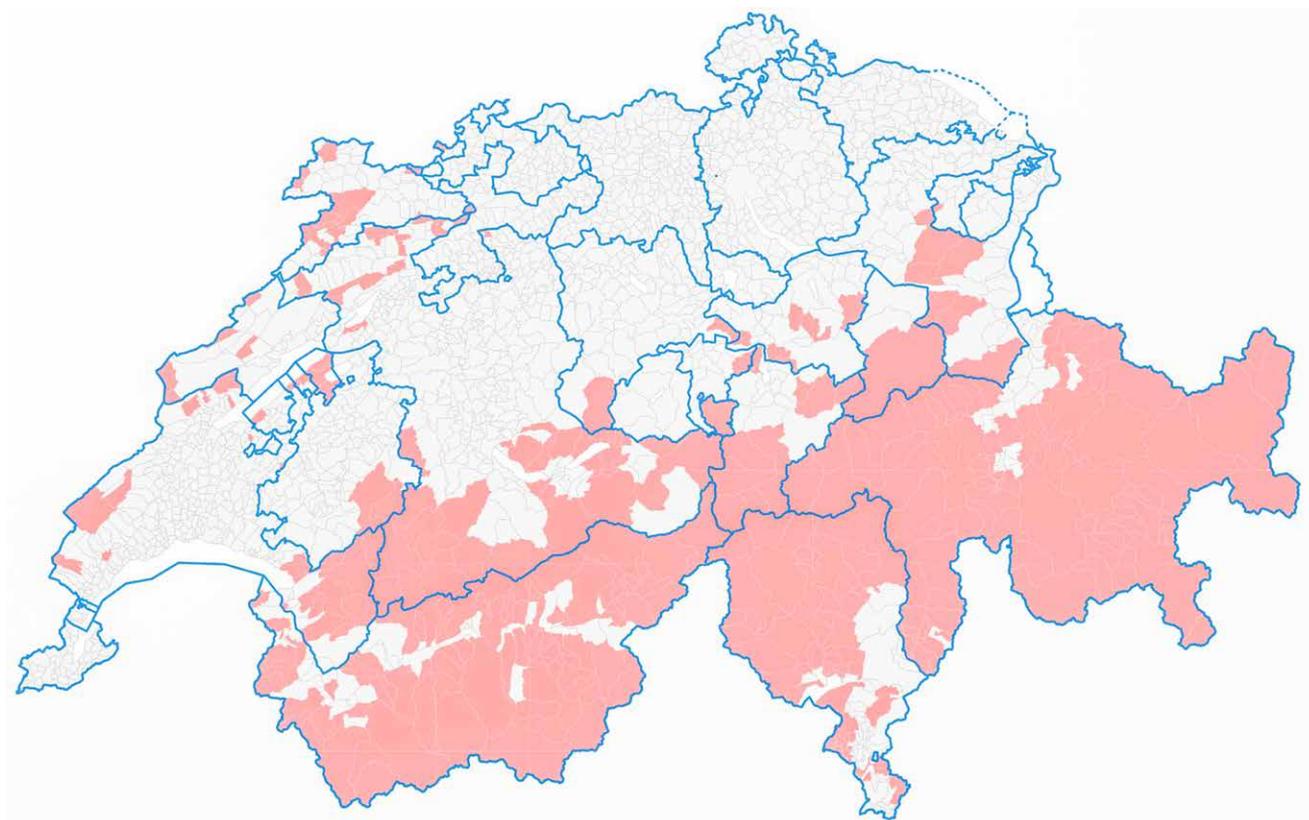
La loi fédérale sur les résidences secondaires permet, à certaines conditions, d'aménager des logements dans des bâtiments protégés ou caractéristiques du site, même si le taux de résidences secondaires de la commune est supérieur à 20 pour cent.

En 2018, la Bündner Vereinigung für Raumentwicklung (BVR) et le service du développement territorial du canton des Grisons ont publié deux guides expliquant à quelles conditions et selon quelle procédure une autorisation de transformer peut être obtenue.

Le premier s'adresse aux communes grisonnes, mais pourrait aussi intéresser celles d'autres cantons, car il décrit la marche à suivre pour recenser les bâtiments caractéristiques du site. Le second guide s'adresse aux propriétaires qui souhaitent réaffecter leurs anciennes granges ou étables en terres grisonnes.

www.gr.ch > rechercher «Geschützte und ortsbildprägende Bauten»

www.espacesuisse.ch > Publications > Inforum 1/2019 > Les bâtiments caractéristiques du site



En rouge, les 373 communes de résidences secondaires.

Carte: Office fédéral de topographie swisstopo, Office fédéral de l'environnement (ARE), modifiée

Transformation des bâtiments caractéristiques du site en résidences secondaires: voilà qui intéresse de nombreux cantons. La nature même de ces constructions n'est pas toujours claire pour les communes. Ici, le village de Guarda GR.

Photo: J. Poux, EspaceSuisse



■ Personnel

SO: Sacha Peter succède à Bernhard Staub

Le 1^{er} janvier 2019, Sacha Peter a repris la direction du Service de l'aménagement du territoire du canton de Soleure. Il succède à Bernhard Staub, qui a pris sa retraite après avoir dirigé ce service pendant près de 24 ans. Bernhard Staub s'est impliqué dans divers grands projets, notamment ceux lancés dans les domaines de la planification intercommunale et de l'énergie éolienne, qui ont suscité certaines résistances. Sous sa houlette ont été élaborés deux plans directeurs successifs, dont l'actuel a été approuvé par le Conseil fédéral en octobre 2018. Bernhard Staub a fêté son départ sur le site Attisholz, une friche industrielle dont il a mis la réaffectation sur les rails en menant, en collaboration avec l'EPFZ, une procédure d'études-test (> chap. Développement de l'urbanisation).

Quant à son successeur, Sacha Peter, il a occupé, à partir de 1999, différentes fonctions au sein du Service du développement territorial du canton de Zurich. La dernière en date était celle d'adjoint au chef de service dans la section «Aménagement du territoire». Sacha Peter a étudié la géographie, le journalisme et les sciences politiques à l'Université de Zurich.

SG: l'aménagiste cantonal Ueli Strauss se met à son compte

Fin novembre 2018, Ueli Strauss-Gallmann a remis son poste de chef du Service du développement territorial et de la géoinformation du canton de Saint-Gall, poste qu'il avait occupé pendant près de 17 ans. Il s'est mis à son compte comme consultant en matière d'aménagement. En tant qu'aménagiste cantonal, Ueli Strauss a dirigé la révision du plan directeur cantonal, suivi de grands projets comme celui du pôle de développement Wil-Ouest, et joué un rôle déterminant dans l'élaboration et la mise en œuvre des projets d'agglomération.

Son successeur est Ralph Etter. Détenteur d'un diplôme en sciences de l'environnement de l'EPFZ, ce dernier a occupé, à partir de 2000, différentes fonctions au sein du Département cantonal des travaux publics et de l'environnement d'Appenzell Rhodes-Intérieures, notamment celle de chef du Service du développement territorial.

AI: Christof Huber nommé aménagiste cantonal

Depuis le 1^{er} février 2019, le juriste et aménagiste Christof Huber est le nouveau chef du Service du développement territorial du canton d'Appenzell Rhodes-Intérieures. Il travaillait auparavant au sein de la section juridique du Département des travaux publics du canton de Saint-Gall. Christof Huber succède à Ralph Etter, qui a, lui, pris la tête du Service du développement territorial et de la géoinformation du canton de Saint-Gall.

OW: Roger Sonderegger prend la tête de l'aménagement cantonal

L'exécutif obwaldien a nommé Roger Sonderegger, 41 ans, nouveau directeur du Service cantonal du développement territorial et des transports. Géographe et aménagiste (MAS EPFZ) de formation, membre PDC du Parlement de la ville de Lucerne, Roger Sonderegger a consacré une thèse de doctorat à la problématique des résidences secondaires dans l'espace alpin. Depuis 2005, il était chargé de cours en aménagement du territoire et planification des transports à la Haute école spécialisée de Lucerne. Il succède depuis mars 2019 à Jürg Blattner, qui occupait la fonction d'aménagiste cantonal à Obwald depuis le 1^{er} avril 2017.

EPFZ: nouveau directeur d'études pour le MAS en aménagement du territoire

Depuis le 1^{er} janvier 2019, le juriste et aménagiste polyglotte Patrick Bonzanigo est le nouveau coordinateur du cursus de MAS, DAS et CAS en aménagement du territoire à l'EPFZ. Né en 1973, Patrick Bonzanigo a étudié le droit à Bâle, passé son brevet d'avocat à Zurich et travaillé, à partir de 2003, comme avocat spécialisé dans les affaires et l'aménagement du territoire à Zurich, puis comme associé d'une étude d'avocats à Lugano. Entre 2015 et 2017, il a lui-même suivi le MAS de l'EPFZ en aménagement du territoire.

Patrick Bonzanigo succède à Anita Grams, qui assumait depuis 2015 la direction opérationnelle des cursus de formation continue, et qui rejoint le groupe spécialisé «Développement durable de la mobilité et des sites (LIMA)» des Chemins de fer fédéraux.

Adrian Schmid quitte Patrimoine suisse

Après avoir occupé pendant dix ans le poste de secrétaire général de Patrimoine suisse, Adrian Schmid quittera ses fonctions fin avril 2019. C'est l'architecte paysagiste Stefan Kunz Büchi qui lui succédera dès mai 2019.

Adrian Schmid a grandement contribué à moderniser l'association et a mené à bien de nombreux projets, dont la création de la Maison du patrimoine à Zurich. Il s'est employé à renforcer le secrétariat central, à mieux profiler l'association et à sensibiliser le grand public à la culture du bâti et à la protection des sites construits, des monuments historiques et des paysages ruraux.

Stefan Kunz Büchi est, lui, titulaire d'un diplôme de la Haute école de Rapperswil en architecture du paysage, d'un Master en Nonprofit Management de la Haute école spécialisée du nord-ouest de la Suisse, ainsi que d'un Executive MBA de l'Université de Saint-Gall. De 2009 à 2015, il a été secrétaire général de l'organisation de protection des eaux Aqua Viva.

EPFZ: réorganisation de la chaire de développement territorial

Après la mise au concours infructueuse du poste libéré par le départ à la retraite du Pr Bernd Scholl, l'EPFZ a décidé, en été 2018, de constituer une nouvelle équipe de trois personnes. Composée d'un-e professeur-e assistant-e «Tenure Track», d'un-e premier/ère assistant-e (50%) et d'un-e «Executive in Residence» (20%), cette équipe sera chargée d'assurer la continuité et la qualité de l'enseignement et de la recherche.

Le poste de professeur-e assistant-e a été mis au concours en automne 2018. Les candidat-e-s sélectionné-e-s ont été auditionné-e-s en février 2019. Le poste devrait être attribué dans le courant du printemps. Maria Lezzi, directrice de l'Office fédéral du développement territorial (ARE), Wilhelm Natrup, chef du Service du développement territorial du canton de Zurich, et Lukas Bühlmann, directeur d'EspaceSuisse, font partie de la commission de nomination en qualité de représentants de la pratique.

Bernd Scholl a pris sa retraite fin juillet 2018, après avoir été pendant douze ans professeur ordinaire en développement territorial à l'EPFZ. Son enseignement et ses activités de recherche se sont concentrées sur la gestion foncière dans l'aménagement local et supralocal, le développement du territoire et des infrastructures, les problématiques transfrontalières et la conception de processus et méthodes de planification innovants. On trouvera la liste des nombreux projets et publications de Bernd Scholl sur son site Internet personnel.

www.raumentwicklung.ethz.ch

berndscholl.ch

